

**Profil statistique
des lésions professionnelles
et de leur gravité
chez les travailleurs
de la restauration,
2001-2004**

Jean-François Godin
Paul Massicotte

**ÉTUDES ET
RECHERCHES**

R-482

RAPPORT





Solidement implanté au Québec depuis 1980, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est un organisme de recherche scientifique reconnu internationalement pour la qualité de ses travaux.

NOS RECHERCHES *travaillent pour vous !*

MISSION

- ▶ Contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes.
- ▶ Offrir les services de laboratoires et l'expertise nécessaires à l'action du réseau public de prévention en santé et en sécurité du travail.
- ▶ Assurer la diffusion des connaissances, jouer un rôle de référence scientifique et d'expert.

Doté d'un conseil d'administration paritaire où siègent en nombre égal des représentants des employeurs et des travailleurs, l'IRSST est financé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Visitez notre site Web ! Vous y trouverez une information complète et à jour.
De plus, toutes les publications éditées par l'IRSST peuvent être téléchargées gratuitement.
www.irsst.qc.ca

Pour connaître l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement au magazine *Prévention au travail*, publié conjointement par l'Institut et la CSST.

Abonnement : 1-877-221-7046

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
2006
ISBN 13 : 978-2-89631-088-3 (version imprimée)
ISBN 10 : 2-89631-088-6 (version imprimée)
ISBN 13 : 978-2-89631-089-0 (PDF)
ISBN 10 : 2-89631-089-4 (PDF)
ISSN : 0820-8395

IRSST - Direction des communications
505, boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3A 3C2
Téléphone : 514 288-1551
Télécopieur : 514 288-7636
publications@irsst.qc.ca
www.irsst.qc.ca

© Institut de recherche Robert-Sauvé
en santé et en sécurité du travail,
décembre 2006

Profil statistique des lésions professionnelles et de leur gravité chez les travailleurs de la restauration, 2001-2004

Jean-François Godin et Paul Massicotte
Direction scientifique, IRSST

ÉTUDES ET RECHERCHES

RAPPORT

Avis de non-responsabilité

L'IRSST ne donne aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité ou le caractère exhaustif de l'information contenue dans ce document. En aucun cas l'IRSST ne saurait être tenu responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant de l'utilisation de cette information.

Notez que les contenus des documents sont protégés par les législations canadiennes applicables en matière de propriété intellectuelle.

Cliquez recherche
www.irsst.qc.ca



Cette publication est disponible
en version PDF
sur le site Web de l'IRSST.

Cette étude a été financée par l'IRSST. Les conclusions et recommandations sont celles des auteurs.

CONFORMÉMENT AUX POLITIQUES DE L'IRSST

**Les résultats des travaux de recherche publiés dans ce document
ont fait l'objet d'une évaluation par des pairs.**

FAITS SAILLANTS

Les débours afférents en SST du secteur de la restauration

- ↪ Entre 1998 et 2005, le taux moyen des cotisations du secteur de la restauration a connu une baisse de 12,8 %. Il a toutefois subi une hausse de 4,1 % entre 2001 et 2005, comparativement à 19,5 % pour l'ensemble des secteurs de la province.
- ↪ Un accident du travail survenu entre 2001 et 2004 a occasionné des débours moyens de 3 133 \$. Pour une maladie professionnelle ce montant s'élevait en moyenne à 9 100 \$. Au cours de cette période, les débours d'indemnisation totalisaient 50,8 millions pour le secteur de la restauration.
- ↪ Entre 2001 et 2004, la CSST a versé au secteur de la restauration 14,2 millions de dollars pour le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle, ce qui représente 29,7 % des débours totaux d'indemnisation.
- ↪ Une lésion avec rechute a engendré des débours moyens de 2 à 3 fois supérieurs à ceux associés à une lésion professionnelle sans rechute. En tout, 8,4 % des dossiers de maladies professionnelles survenues entre 2001 et 2004 sont imputables à une rechute, alors que, pour un accident du travail, 2,2 % des dossiers sont attribuables à une rechute.
- ↪ Les *taverne, bar ou discothèque* se démarquent avec des débours moyens, pour un accident du travail, deux fois plus élevé que la moyenne du secteur de la restauration. La période de rétablissement de ces travailleurs victimes d'une lésion professionnelle est également deux fois plus élevée que la moyenne.

Les lésions professionnelles du secteur de la restauration

- ↪ Les accidents du travail constituent la très grande majorité des dossiers indemnisés du secteur de la restauration (97,9 %) tandis que les maladies professionnelles recourent 2,1 % des dossiers indemnisés.
- ↪ Les doigts (24,2 %) et la région dorsale (20,2 %) demeurent les sièges de lésion les plus fréquents dans ce secteur.
- ↪ Les maux de dos et les lésions en « ITE » représentent 25,5 % des lésions professionnelles indemnisées du secteur de la restauration.
- ↪ Les traumatismes aux muscles et aux tendons correspondent à la nature de lésion la plus fréquente (26,3 %) en regard des accidents du travail alors que les troubles musculo-squelettiques constituent 55,4 % des maladies professionnelles.

- ↪ En nombre absolu, c'est du côté de la *restauration sans livraison* que l'on trouve le plus grand nombre de lésions professionnelles, alors qu'en nombre relatif ce sont les *cafétérias* qui se démarquent avec une plus grande proportion d'accidents du travail.
- ↪ Le nombre de jours d'absence du travail et les débours moyens pour une lésion professionnelle augmentent avec l'âge des travailleurs du secteur de la restauration ayant subi un accident du travail ou atteints d'une maladie professionnelle.
- ↪ En ce qui a trait aux accidents du travail, le secteur de la restauration arrive au premier rang avec un taux de fréquence équivalent à temps complet (ETC) supérieur aux secteurs primaire et manufacturier.

Les caractéristiques des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle

- ↪ La moitié des travailleurs accidentés du secteur de la restauration est âgée de moins de 30 ans, alors qu'un peu plus de la moitié des travailleurs atteints d'une maladie professionnelle est âgée de plus de 40 ans.
- ↪ Environ les trois-quarts des maladies professionnelles concernent des femmes bien que celles-ci représentent environ la moitié des travailleurs de la restauration.
- ↪ C'est dans les secteurs des *cafétérias* et des *services de mets à emporter* que l'on retrouve la plus grande proportion de femmes ayant subi un accident du travail, tandis que les hommes subissent davantage d'accidents du travail dans les secteurs des *restaurants avec et sans livraison* ainsi que des *taverne, bar, discothèque*.

La « taille » de l'entreprise

- ↪ La durée d'absence de l'emploi du secteur de la restauration est plus longue dans les petites entreprises autant pour les accidents du travail que pour les maladies professionnelles.
- ↪ Les débours moyens associés à une lésion professionnelle décroissent proportionnellement au nombre d'employés de l'entreprise, de sorte que les débours moyens d'une lésion professionnelle sont plus élevés lorsqu'elle survient dans une petite entreprise comparativement à une grande.

SOMMAIRE

Ce rapport vise principalement à produire un bilan des lésions professionnelles survenues dans le secteur de la restauration au cours des années 2001 à 2004. Il met l'accent sur la gravité des lésions professionnelles survenues dans le secteur de la restauration. Des profils d'accidents et un portrait général des travailleurs du secteur de la restauration viennent enrichir le portrait statistique.

Il s'agit essentiellement d'une étude descriptive effectuée à partir des données administratives de 2001 à 2004 du Dépôt de données central et régional (DDCR) de la CSST. Afin de faire ressortir, dans le présent document, un portrait actuel des travailleurs de la restauration atteints d'une lésion professionnelle, seuls les nouveaux dossiers de 2001 à 2004 ont fait l'objet d'une analyse descriptive. À titre de données complémentaires sur les travailleurs de la restauration, nous avons également tiré parti de celles de l'*enquête sociale et de santé (ESS 98)*. Il s'agit d'une enquête de perception menée lors d'entrevues réalisées à domicile auprès de 11 986 travailleurs dont près de 5 % travaillaient dans le secteur de la restauration (CAEQ 92). L'intérêt de ces informations visait à dresser un portrait général des travailleurs du secteur de la restauration et d'identifier leurs spécificités.

Le portrait statistique des travailleurs du secteur de la restauration indemnisés au cours de la période de 2001 à 2004 montre que l'âge, le sexe, le type, le genre et la nature des lésions professionnelles font partie de l'ensemble des facteurs expliquant les écarts observés dans la répartition des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle. Les résultats montrent également que la gravité des lésions professionnelles survenues dans le secteur de la restauration ne s'avère pas un enjeu prépondérant bien que celle-ci ne doive pas être négligée en termes de prévention et d'intervention en SST. Cependant, la fréquence des lésions professionnelles dans ce secteur demeure suffisamment importante pour qu'on s'y attarde. En fait, le secteur de la restauration arrive au premier rang parmi les secteurs d'activité économique les plus à risque de subir une lésion professionnelle une fois que l'on tient compte du nombre d'heures travaillées, c'est-à-dire en transformant les heures de travail à temps partiel en équivalence à temps complet.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons également profité de l'ensemble des informations provenant des données administratives de la CSST et de l'ESS 98 pour réaliser des analyses multivariées. La mise en commun des traits individuels et d'emploi a permis de faire ressortir des profils spécifiques d'accident des travailleurs du secteur de la restauration. Ces résultats offrent des pistes de réflexion qui pourront guider les intervenants en SST du secteur de la restauration.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce rapport a été rendue possible grâce à la collaboration de quelques personnes. Je tiens à remercier Michèle Gervais pour les analyses faites à partir des données de l'ESS 98 et Paul Massicotte pour les extractions des données de la CSST ainsi que la manipulation des données de l'ESS 98.

Je désire également remercier Mme Anny Bienvenue du groupe AST et François Meunier de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) ainsi que Denise Granger, directrice du programme Organisation du travail pour leurs commentaires, suggestions et précisions qui ont permis de bonifier les analyses du rapport.

Enfin, je tiens à remercier Lucie Madden, secrétaire au programme Organisation du travail, pour la révision finale du rapport et sa mise en forme.

GLOSSAIRE

Accident du travail	Un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle (LATMP, art. 2). Dans le cadre de la présente étude, il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas d'accidents du travail, rapportés à la CSST, dont l'événement d'origine est survenu durant la période 1995 à 1997, ayant une mention autre que refusé dans le dossier de réclamation, et pour lesquels la CSST a versé des indemnités de remplacement de revenu (IRR).
Agent causal	L'agent causal de la lésion identifie l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit ou infligé directement la blessure ou la maladie préalablement identifiée.
Agent causal secondaire	L'agent causal secondaire de la lésion identifie l'objet, la substance ou la personne qui a généré l'agent causal de la lésion ou qui a contribué au genre d'accident.
Débours	Somme de tous les montants versés dans un dossier de réclamation d'un travailleur ayant adressé une demande d'indemnisation à la CSST en raison d'une lésion professionnelle.
Dossier clos	Un dossier est déclaré clos lorsque la CSST cesse de verser des indemnités au travailleur.
Genre d'accident	Le genre d'accident décrit la manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal de la lésion.
IRR	Indemnité de remplacement de revenu. Ces indemnités sont versées par la CSST pour compenser la perte de revenu lorsqu'il y a une interruption de travail en raison d'une lésion professionnelle.
Jours d'absence	Ils représentent pour chacune des lésions professionnelles, la durée de l'interruption du travail en <u>nombre de jours d'absence en emploi</u> reliés pour l'événement d'origine, ainsi que pour la rechute, la récurrence ou l'aggravation. La CSST indemnise selon les jours civils.
Jours indemnisés	Ils représentent pour chacune des lésions professionnelles, la durée de l'interruption du travail en <u>nombre de jours, reliés à l'indemnité de remplacement de revenu (IRR)</u> pour l'événement d'origine, ainsi que pour la rechute, la récurrence ou l'aggravation. La CSST indemnise selon les jours civils.

Lésions en « ITE »
ou les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Selon la CSST, « [l]es lésions en « ITE » du système musculo-squelettique regroupent les réactions physiopathologiques d'origine professionnelle, caractérisées par des symptômes et des signes inflammatoires, et qui s'établissent des suites d'un traumatisme ou qui sont attribuables au travail répétitif. Si ces lésions professionnelles affectent la colonne vertébrale, elles ne sont pas prises en compte dans ce groupe puisqu'elles sont considérées avant tout comme des affections vertébrales. » (CSST, 2003) Dans le document qui suit, les termes « lésions en ITE » et « troubles musculo-squelettiques » sont considérés comme équivalents.

LATMP

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

Une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (LATMP, art.2). Dans le cadre de la présente étude, les rechutes, récurrences et aggravations ne constituent pas une lésion professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine lorsqu'elles font l'objet d'une réclamation à la CSST. Il s'agit donc, plus spécifiquement, de l'ensemble des accidents du travail et des maladies professionnelles tel que défini dans le présent glossaire, y inclus les décès faisant suite à de tels accidents ou maladies. Par ailleurs, aux fins de la présente étude, les mentions lésion, lésion indemnisée, lésion professionnelle ou lésion professionnelle indemnisée seront utilisées comme des termes équivalents dans l'univers documenté, sauf avis contraire.

Maux de dos

D'après la définition de la CSST, les maux de dos font référence aux « affections vertébrales d'origine professionnelle ». « Les affections vertébrales d'origine professionnelle peuvent être regroupées cliniquement en deux catégories : les affections vertébrales spécifiques et les affections vertébrales non-spécifiques. Dans leur ensemble, les affections vertébrales spécifiques ou non-spécifiques regroupent les réactions physiopathologiques caractérisées par des symptômes, tels la douleur avec parfois des problèmes de fonctionnement. » Pour éviter l'utilisation constante de la périphrase « les affections vertébrales d'origine professionnelle », on se référera plutôt à l'expression « maux de dos ».

Nature de la lésion

La nature de la lésion ou de la maladie identifie la ou les principales caractéristiques physiques de la blessure ou de la maladie.

Siège de la lésion	Le siège de la lésion identifie la partie du corps qui est directement affectée par la nature de la blessure ou de la maladie précédemment identifiée.
Taux de fréquence ETC	L'abréviation ETC signifie « Équivalent temps complet ». Il s'agit soit d'une estimation du nombre de travailleurs en équivalent temps complet (ETC) effectuée à partir des heures travaillées au cours d'une année ou de l'identification d'un indicateur calculé à partir d'un tel effectif de travailleurs. Le taux de fréquence ETC est le rapport du nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées survenues au cours d'une année sur le nombre de travailleurs équivalent temps complet (ETC).
Unité de classification	« La classification de l'employeur dans une ou plusieurs unités est basée sur la nature de l'ensemble des activités exercées par son entreprise. » (CSST, 2006, p.5)

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS.....	i
SOMMAIRE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
GLOSSAIRE.....	v
TABLE DES MATIÈRES	ix
Introduction.....	1
1. Portrait statistique des données 2001-2004.....	3
1.1 La base de données et ses particularités.....	3
1.1.1 Les limites des données et des résultats.....	4
1.1.2 La répartition des employeurs.....	4
1.2 Les variations de la tarification à la CSST.....	6
1.3 L'évolution des lésions professionnelles 2001-2004.....	7
1.3.1 Ventilation des accidents du travail et des maladies professionnelles.....	7
1.3.2 Débours moyens des accidents du travail et des maladies professionnelles....	10
1.4 Les caractéristiques individuelles des travailleurs ayant touché des indemnités de la CSST	12
1.4.1 Le sexe des travailleurs indemnisés.....	13
1.4.2 L'âge des travailleurs indemnisés.....	14
1.5 Ce qui caractérise les lésions professionnelles	15
1.5.1 Le siège de lésion.....	15
1.5.2 Le type de lésion	16
1.5.3 La nature de la lésion	16
1.5.4 Le genre de lésion professionnelle.....	18
1.5.5 L'agent causal de la lésion professionnelle	19
2. La gravité des lésions professionnelles.....	21
2.1 La gravité des lésions professionnelles en termes de débours d'indemnisation.....	21
2.1.1 Les secteurs d'activité de la restauration	21
2.1.2 L'âge et le sexe des travailleurs.....	22
2.1.3 Le siège, le type et le genre de lésion	23
2.1.4 L'agent causal	24
2.1.5 La « taille » de l'entreprise	25
2.1.6 La région de résidence	26
2.1.7 Les décès et la rechute	27
2.2 La gravité des lésions professionnelles d'après la durée d'absence de l'emploi.....	28
2.2.1 Les secteurs d'activité de la restauration	28
2.2.2 L'âge et le sexe des travailleurs.....	29
2.2.3 Le siège, le type et le genre de lésion	30

2.2.4	L'agent causal	31
2.2.5	La « taille » de l'entreprise	32
2.2.6	La région de résidence	32
2.2.7	Les décès et la rechute	33
2.3	Le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle	34
3.	Portrait des travailleurs de la Restauration ESS 98	37
3.1	La base de données de l'enquête sociale et de santé (1998)	37
3.2	Description des travailleurs du secteur de la restauration.....	37
3.3	Les accidents du travail dans le secteur de la restauration.....	38
4.	Les profils d'accident.....	41
4.1	Les profils des lésions professionnelles déclarées à la CSST.....	41
4.2	Les profils des travailleurs de la restauration de l'ESS 98	45
	CONCLUSION.....	51
	RÉFÉRENCES	53
	ANNEXE I TABLEAUX DE L'ÉTUDE SUR LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES DANS L'INDUSTRIE DE LA RESTAURATION DE 1996 À 2000	55
	ANNEXE II TABLEAUX DE LA RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS EN RÉADAPTATION ET DES DÉBOURS D'INDEMNISATION ASSOCIÉS	61
	ANNEXE III PROFILS D'ACCIDENT DU SECTEUR DE LA RESTAURATION TIRÉS DES DOSSIERS D'INDEMNISATION DE LA CSST, 2001-2004.....	65
	ANNEXE IV Profils d'accident du secteur de la restauration tirés de l'enquête ESS 98	71

INTRODUCTION

En 1996, les services de la restauration arrivaient au premier rang en termes de volume des lésions professionnelles indemnisées (Hébert et al. 2003). Par son environnement de travail et la rotation continue de sa main-d'œuvre, le secteur de la restauration représente un secteur à haut risque de lésion professionnelle. Les débours associés aux lésions professionnelles demeurent également un enjeu important pour le secteur de la restauration. Avec en moyenne environ 4 000 accidents par année dont les débours moyens s'élèvent à environ 3 500 \$ par dossier, le secteur de la restauration se situe au premier rang en nombre absolu des lésions professionnelles survenues annuellement chez les travailleurs manuels (Hébert et al. 2003). Ce sont, plus spécifiquement, les travailleurs manuels du secteur de la restauration où la survenue des lésions professionnelles surpasse largement celle des autres secteurs d'activité. Bien que leur taux de prévalence ressemble à celui de l'ensemble des travailleurs du Québec, il n'en demeure pas moins que leur taux de fréquence s'avère plus élevé que celui de la moyenne québécoise. En vue de soutenir le développement de recherche et les interventions dans ce secteur d'activité, il est proposé de dresser un profil statistique des lésions professionnelles et d'identifier les principaux profils d'accident.

Les problèmes de santé et de sécurité semblent de plus en plus préoccuper les employeurs et les travailleurs oeuvrant dans ce secteur. L'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) a mis sur pied la plus importante mutuelle en SST du secteur de la restauration, mutuelle administrée par le groupe AST. Soucieuse de développer des programmes de prévention efficaces en vue de réduire les lésions professionnelles pour ce secteur d'activité économique, l'ARQ a retenu les services du groupe AST afin de la conseiller et la soutenir dans sa démarche. C'est dans ce contexte que le groupe AST a demandé le soutien de l'IRSSST dans le but de réaliser une étude permettant d'identifier les situations à risque et les profils d'accident les plus probants dans le secteur de la restauration. Il est donc proposé, pour répondre à cette demande, de dresser un profil statistique des lésions professionnelles survenues dans le secteur de la restauration et d'identifier des profils d'accident propres à ce secteur.

Il s'agit principalement d'une étude descriptive effectuée à partir des données du Dépôt de données central et régional (DDCR) de la CSST. Cette base de données administratives contient, entre autres, les informations sur les nouveaux dossiers indemnisés au cours d'une même année. Les aspects documentés concernent les caractéristiques socio-démographiques (le sexe, l'âge et la région de résidence) des travailleurs indemnisés pour une lésion professionnelle, l'unité de classification, l'employeur, le type des lésions professionnelles (le type de dossier et de siège, la nature et l'agent causal de la lésion ainsi que le type d'accident) et les débours d'indemnisation associés. La gravité des lésions sera abordée sous divers angles, soit la durée moyenne d'indemnisation des dossiers, la proportion de dossiers avec rechute ainsi que la proportion de dossiers avec un PIR (plan individualisé de réadaptation). Ces informations ont été retenues pour dresser un portrait statistique des lésions professionnelles indemnisées du secteur de la restauration pour les années 2001-2004.

Des informations tirées de l'Enquête sociale et de santé (1998) serviront à renforcer les profils des travailleurs du secteur de la restauration. Ces données offrent des informations complémentaires, telles que les conditions de travail, les caractéristiques des emplois et certains

éléments de l'état de santé des travailleurs. Il s'agit d'une enquête de perception menée lors d'entrevues réalisées à domicile auprès de 11 986 travailleurs dont près de 5 % travaillaient dans le secteur de la restauration¹. L'intérêt de ces informations est de contribuer à dresser un portrait général des travailleurs du secteur de la restauration et d'identifier leurs spécificités.

Ce rapport débute par un profil statistique des données d'indemnisation de la CSST du secteur de la restauration pour les années de 2001 à 2004. Ce chapitre reprend essentiellement les analyses de 1996 à 2000 faites par le Groupe AST (2001) sur la restauration. Un deuxième chapitre se penche sur la gravité des lésions professionnelles dans le secteur de la restauration en termes de débours et de durée d'absence. Dans ce chapitre, on trouve également une section qui traite des travailleurs de la restauration victimes d'une lésion professionnelle et qui sont passés par le programme de réadaptation physique sociale et professionnelle. Un court chapitre fait un survol des résultats des accidents « graves » du travail tirés de l'enquête sociale et de santé (ESS 98). Enfin, un dernier chapitre brosse des profils d'accident à partir des données d'indemnisation de la CSST et de l'enquête sociale et de santé (ESS 98).

¹ Basé sur la classification des activités économiques du Québec (CAEQ).

1. PORTRAIT STATISTIQUE DES DONNÉES 2001-2004

En 2001, une *Étude sur les lésions professionnelles dans l'industrie de la restauration de 1996 à 2000* (Groupe AST, 2001) a été effectuée pour l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ). Ce chapitre reprend essentiellement les travaux menés par le Groupe AST pour les années 2001 à 2004. Lorsqu'il sera possible, les situations en santé et sécurité du travail (SST) du secteur de la restauration de 1996-2000 et de 2001-2004 seront comparées.

1.1 La base de données et ses particularités

Les données présentées dans ce rapport couvrent la période de 2001 à 2004. Elles font état de tous les nouveaux dossiers indemnisés par la CSST dont la lésion professionnelle est survenue au cours de cette période. On entend par nouveaux dossiers toutes les lésions professionnelles survenues durant une même année ayant été indemnisées avant mars 2005. Les dossiers retenus pour les analyses sont ceux qui ont été acceptés et pour lesquels des indemnités de remplacement de revenu (IRR), de dommages corporels, de décès ou des frais d'assistance médicale ont été versés. Cependant, certains types de lésion professionnelle comme, par exemple, les maladies professionnelles et celles qui requièrent le passage par le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle nécessitent généralement une plus longue période de consolidation. L'indication administrative d'un versement d'indemnité de réadaptation ou de maladie professionnelle apparaît ultérieurement à la mise en place d'un plan d'action pour un travailleur atteint. La présence ou non de ces dossiers dans les données administratives dépend ainsi de la maturation des informations. Ce type de dossiers risque, par conséquent, d'être sous-estimé car leur niveau de maturation diminue d'une année à l'autre.

Tableau 1
Unité de classification de la CSST sur la restauration

Numéro	Unité de classification de la CSST
74 030	Exploitation d'une brasserie ou d'un restaurant, avec service aux tables et sans livraison
74 040	Exploitation d'une brasserie ou d'un restaurant, avec service aux tables et avec livraison
74 050	Exploitation d'une cafétéria
74 060	Services de mets à apporter
74 080	Exploitation d'une taverne, d'un bar, d'une discothèque ou d'un boîte de nuit

Seuls les dossiers ouverts font continuellement partie des données informatisées de la CSST, tant et aussi longtemps que la Commission verse des indemnités aux travailleurs. Les dossiers clos apparaissent uniquement dans les fichiers mis à jour à l'IRSSST pour les trois années précédant l'année courante. Un dossier est déclaré clos lorsque la CSST cesse de verser des indemnités au travailleur. À l'aide des inscriptions des années antérieures, il nous est possible d'extraire les nouveaux dossiers et les débours afférents aux lésions professionnelles survenues au cours d'une même année. La dernière extraction ayant eu lieu en 2005, les dossiers de 2001 et de 2002 ont une maturation de trois ans tandis que ceux de 2003 et 2004 ont respectivement deux et une année de maturation. On retrouve donc un moins grand nombre de ces dossiers pour les années récentes telles que 2003 et 2004. Pour ces années, il faudra traiter les résultats avec prudence puisque certaines lésions professionnelles graves qui nécessiteront un passage au programme de

réadaptation physique, sociale et professionnelle peuvent ne pas être incluses dans le fichier administratif de la CSST à cause du traitement généralement long de ce type de dossier.

La classification de l'employeur retenue pour les analyses provient des informations trouvées dans les données administratives de la CSST (Tableau 1). Elle se base sur la nature de l'ensemble des activités exercées par une entreprise dans un secteur d'activité donné. Cette méthode de classification spécifique à la CSST vise à regrouper les entreprises pour que celles-ci reflètent les risques inhérents à leurs activités.

1.1.1 Les limites des données et des résultats

Les informations concernant les lésions professionnelles indemnisées sont tirées des fichiers de l'Infocentre de la CSST. La principale limite de ces données est qu'elle rassemble uniquement les lésions déclarées à la CSST qui ont été indemnisées ultérieurement et non l'ensemble des lésions survenues au travail. Comme certains changements en matière de gestion des dossiers de santé et sécurité, plus particulièrement l'utilisation fréquente de l'assignation temporaire ou des assurances privées, suppose qu'une partie des lésions professionnelles qui surviennent au travail ne sont pas déclarées à la CSST, ou que les travailleurs reçoivent des indemnités durant une période plus courte. Puisque le nombre de lésions indemnisées constitue un sous-ensemble du nombre de lésions professionnelles survenue au Québec, on sous-estime le taux des lésions professionnelles.

Une autre limite concerne la notion de gravité. La notion de gravité d'une lésion professionnelle ne se réduit pas à une seule dimension. Cette notion, autour de laquelle se greffe une multitude de sens et de définitions, se heurte également à la difficulté d'en déterminer le contenu exact. Il s'agit d'une notion difficile à définir de sorte qu'il apparaît contraignant de chercher à la mesurer de manière objective. De plus, on ne retrouve pas d'information concernant la gravité des lésions professionnelles dans les données administratives de la CSST.

On peut cependant chercher à évaluer indirectement la « gravité » d'une lésion professionnelle à partir des débours d'indemnisation ou encore de la durée d'absence de l'emploi (nombre de jours indemnisés). Les débours d'indemnisation et la durée d'absence sont deux indicateurs offrant un aperçu de la période d'absence. On suppose que, plus cette période est longue, plus la lésion professionnelle est grave. Ces deux types d'indicateur sont abordés dans le cadre de cette étude. On se penchera également sur les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle recourant au programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle : un troisième indicateur de la gravité des lésions professionnelles.

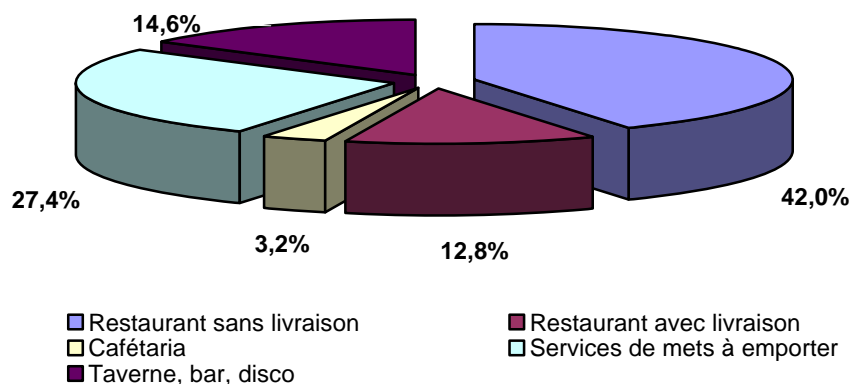
1.1.2 La répartition des employeurs

En 2004, 14 637 employeurs étaient enregistrés à la CSST, ce qui s'apparente fortement à la moyenne observée² entre 1996 et 2000. En nombre relatif, le bassin des employeurs du secteur de la restauration n'a pas connu de changement majeur. En effet, la répartition des employeurs de 2004 (Graphique 1) est, à peu de chose près, la même que celle des années précédentes (2001-

² La moyenne de 1996 à 2000 était de 14 308 (Groupe AST, 2001).

2003)³. En gros, ce sont toujours les *restaurants sans livraison* qui représentent la plus grande proportion d'employeurs (42,0 %) dans le secteur de la restauration suivi de ceux offrant des *services de mets à emporter* (27,4 %). Les *restaurants avec livraison* représentent 12,8 % des employeurs du secteur tandis que les *taverne, bar et discothèque* ainsi que les *cafétérias* regroupent respectivement 14,6 % et 3,2 % des employeurs.

Graphique 1 : Répartition des employeurs en 2004



La masse salariale d'une entreprise est largement liée à son nombre d'employés et à l'échelle salariale courante du secteur d'emploi. Elle indique l'ampleur des dépenses relatives en salaire encourues par les employeurs. Par ailleurs, c'est à partir de la masse salariale des entreprises d'un secteur d'activité et du taux de cotisation qu'on évalue la prime d'assurance (montant de cotisation) des employeurs à la CSST. La répartition de la masse salariale totale et moyenne pour chacune des unités de classification du secteur de la restauration est présentée au Tableau 2.

Tableau 2

Masse salariale des employeurs selon l'unité de classification (2004)

Unité de classification	Nombre d'employeurs	Masse salariale totale (milliers de \$)	Masse salariale moyenne (\$)	Répartition (%)
Restaurant sans livraison	6 151	1 087 510	176 802	42,0
Restaurant avec livraison	1 867	380 505	203 805	12,8
Cafétéria	475	139 292	293 247	3,2
Services de mets à emporter	4 004	512 049	127 884	27,4
Taverne, bar, discothèque	2 140	199 782	93 356	14,6
Total	14 637	2 319 138	158 444	100,0

La masse salariale annuelle totale des *restaurants sans livraison* est de loin la plus élevée des unités de classification du secteur de la restauration en 2004, avec une masse salariale annuelle totale supérieure à un milliard de dollars. Cependant, vu le grand nombre d'employeurs inclus dans cette unité de classification, la masse salariale moyenne est moins élevée que celles des *restaurants avec livraison* et des *cafétérias*. Bien qu'elles aient le plus petit nombre d'employeurs du secteur de la restauration, les *cafétérias* possèdent la plus grosse masse salariale

³ Voir Groupe AST, 2001.

moyenne par employeur. Enfin, les *taverne, bar et discothèque* arrivent au dernier rang avec une masse salariale moyenne en dessous de 100 000 \$.

1.2 Les variations de la tarification à la CSST

Les débours afférents aux lésions professionnelles ont une incidence sur la tarification réclamée aux employeurs par la CSST. Pour déterminer le taux de cotisation des employeurs, la CSST regroupe ces derniers par secteur économique dont la nature des activités comporte des risques analogues. Ces cotisations varient d'une année à l'autre selon les besoins financiers de la CSST, de l'ensemble des masses salariales assurables des employeurs et surtout des lésions professionnelles survenues au cours des années précédentes (Tableau 3).

Tableau 3

Évolution des taux de cotisation par année selon l'unité de classification, 2001-2005

Unité de classification	Année					Variation 2001 et 2005	Variation 1998 et 2005
	2001	2002	2003	2004	2005		
Restaurant sans livraison	2,41	2,13	2,25	2,43	2,36	-2,1 %	-23,1 %
Restaurant avec livraison	2,58	2,43	2,54	2,55	2,34	-9,3 %	-25,7 %
Cafétéria	3,19	3,09	3,30	3,27	3,47	8,8 %	-2,8 %
Services de mets à emporter	2,39	2,35	2,47	2,83	2,66	11,3 %	-9,5 %
Taverne, bar, discothèque	1,94	2,14	2,19	2,28	2,19	12,9 %	0,9 %
Taux moyen du secteur de la restauration	2,50	2,43	2,55	2,67	2,60	4,1 %	-12,8 %
Taux moyen provincial	1,90	1,85	1,93	2,15	2,27	19,5 %	-8,1 %

Le taux moyen de cotisation du secteur de la restauration dépasse largement celui de la moyenne provinciale. Au cours de la période de 2001 à 2005, il a subi une légère augmentation. Signalons que, durant cette période, seuls les *restaurants (avec ou sans livraison)* ont connu une baisse de leur taux de cotisation (Tableau 3). Dans l'ensemble, les variations des cotisations du secteur de la restauration ont été inférieures au taux moyen de la province pour la période 2001-2005. Il en va autrement lorsqu'on compare le taux de cotisation des années 1998 et 2005. En effet, durant cette période, toutes les unités de classification du secteur de la restauration ont connu une diminution à l'exception de l'unité des *taverne, bar et disco* qui a subi une très légère augmentation de leur cotisation.

Entre 1998 et 2005, le taux moyen de cotisation du secteur de la restauration a connu une baisse de 12,8 %. Au cours de la même période, les tarifications des *restaurants (avec ou sans livraison)* ont connu une réduction considérable de près de 25 %. Ce qui est bien au-delà du taux moyen provincial de l'ensemble des secteurs d'activité qui a diminué de 8,1 %. L'unité de classification des *services de mets à emporter* a vu ses cotisations allégées un peu plus que la moyenne provinciale tandis que celle des *taverne, bar et disco* a subi une faible hausse de ses cotisations.

1.3 L'évolution des lésions professionnelles 2001-2004

Cette section aborde l'évolution des lésions professionnelles par employeur ainsi qu'aux débours moyens des lésions professionnelles du secteur de la restauration. La période couverte s'étend de 2001 à 2004. Lorsque les informations le permettront, nous ferons des comparaisons avec les résultats de 1996 à 2000 qui sont présentés à l'annexe 1.

1.3.1 Ventilation des accidents du travail et des maladies professionnelles

De façon générale, le nombre d'accidents indemnisés dans le secteur de la restauration a diminué graduellement entre 2001 et 2004 (Tableau 4). En 2001, il y a eu 4 096 accidents du travail indemnisés relativement à 3 422 en 2004, ce qui correspond à une réduction de 16,5 % sur une période de quatre ans. Au cours de cette même période, il y a eu en moyenne 3 819 accidents du travail par année pour 14 715 employeurs, ce qui donne un taux de fréquence moyen de 26 accidents par 100 employeurs. De 1996 à 2000, ce ratio représentait 32 accidents par 100 employeurs (voir Annexe 1).

Au cours des années 2001 à 2004, les taux de fréquence des accidents du travail des unités de classification de la restauration ont, pour la plupart, connu une baisse, à l'exception de celui des *taverne, bar, discothèque* qui s'est maintenu au même niveau (Tableau 4). Cette tendance générale subsiste depuis 1996 (voir Annexe 1). Bien qu'il ait connu une diminution, le taux de fréquence des accidents du travail des *cafétérias* demeure toujours très élevé depuis 1996. Cette situation n'a toujours pas changé en 2004. En effet, pour la période 2001 à 2004, le nombre d'accidents indemnisés pour ce secteur d'activité de la restauration est de 79 pour 100 employeurs, ce qui représente le triple de la moyenne globale pour le secteur de la restauration. À l'inverse, le secteur des *taverne, bar, discothèque*, se distingue des autres secteurs de la restauration avec son faible taux de fréquence d'accident du travail indemnisé, soit 6 accidents par 100 employeurs.

En ce qui concerne les maladies professionnelles indemnisées, leur nombre diminue aussi au fil des ans (Tableau 5). On peut ainsi attribuer (en partie) cette diminution à ces maladies professionnelles non déclarées à cause de leur nature non tangible (par exemple, les maux de dos et les troubles musculo-squelettiques (TMS)⁴, etc.).

⁴ Les lésions du système musculo-squelettique « regroupent les réactions physiopathologiques d'origine professionnelle, caractérisées par des symptômes et des signes inflammatoires, et qui surviennent suite à un traumatisme ou qui sont attribuables au travail répétitif. Si ces lésions professionnelles affectent la colonne vertébrale, elles ne sont pas prises en compte dans ce groupe puisqu'elles sont considérées avant tout comme des affections vertébrales. » Statistiques sur les lésions en « ITE » du système musculo-squelettique, 1999-2002, (2003), Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, CSST, 73 pages.

Tableau 4
 Taux de fréquence par employeur des accidents du travail indemnisés
 dans le secteur de la restauration, 2001-2004

Unité de classification	2001	2002	2003	2004	Moyenne	Total
Restaurant sans livraison						
Nombre d'employeurs	6 121	6 169	6 226	6 151	6 167	24 667
Nombre d'accidents du travail	1 764	1 711	1 558	1 438	1 618	6 471
Taux de fréquence	0,29	0,28	0,25	0,23	0,26	0,26
Restaurant avec livraison						
Nombre d'employeurs	1 820	1 829	1 902	1 867	1 855	7 418
Nombre d'accidents du travail	699	760	606	601	667	2 666
Taux de fréquence	0,38	0,42	0,32	0,32	0,36	0,36
Cafétéria						
Nombre d'employeurs	484	484	482	475	481	1 925
Nombre d'accidents du travail	403	385	384	347	380	1 519
Taux de fréquence	0,83	0,80	0,80	0,73	0,79	0,79
Services de mets à emporter						
Nombre d'employeurs	3 882	3 974	4 097	4 004	3 989	15 957
Nombre d'accidents du travail	1 096	1 098	970	918	1 021	4 082
Taux de fréquence	0,28	0,28	0,24	0,23	0,26	0,26
Taverne, bar, discothèque						
Nombre d'employeurs	2 288	2 254	2 209	2 140	2 223	8 891
Nombre d'accidents du travail	134	142	144	118	135	538
Taux de fréquence	0,06	0,06	0,07	0,06	0,06	0,06
Total						
Nombre d'employeurs	14 595	14 710	14 916	14 637	14 715	58 858
Nombre d'accidents du travail	4 096	4 096	3 662	3 422	3 819	15 276
Taux de fréquence	0,28	0,28	0,25	0,23	0,26	0,26

Comme il a été mentionné au début de ce rapport, il paraît ardu de comparer le nombre de maladies professionnelles annuelles puisque la maturation⁵ des dossiers diffère d'une année à l'autre. On peut cependant, sans entorse majeure, comparer l'année 2001 à 1996, dont le niveau de maturation est semblable. Les taux de fréquence des maladies professionnelles étant trop faibles pour des fins de comparaison, ce sont le nombre absolu de dossiers qui fera l'objet d'analyse.

En 1996, 56 maladies professionnelles furent indemnisées pour le secteur des *restaurants sans livraison*, alors que ce nombre est demeuré quasiment inchangé en 2001 avec 57 maladies professionnelles indemnisées (voir Tableau 5 et Tableau 1-B à l'annexe 1). Le nombre de maladies professionnelles a, par la suite, diminué de façon radicale. Entre 1996 et 2001, on note une baisse de plus de 50 % des maladies professionnelles du côté de la *restauration avec livraison*. Les secteurs des *cafétérias* et des *services de mets à emporter* ont également connu une diminution drastique du nombre de maladies professionnelles au cours des mêmes années. Seul

⁵ La maturation des dossiers de 2001 ne s'apparente pas à ceux de 2004. En effet, l'extraction ayant eu lieu en 2005, les dossiers de 2001 ont une maturation de quatre ans tandis que ceux de 2004 ont une seule année de maturation.

le secteur d'activité des *taverne, bar, discothèque* a vu son nombre de maladies professionnelles se maintenir au même niveau d'une année à l'autre.

Tableau 5
Taux de fréquence par employeur des maladies professionnelles indemnisées dans le secteur de la restauration, 2001-2004

Unité de classification	2001	2002	2003	2004	Moyenne	Total
Restaurant sans livraison						
Nombre d'employeurs	6 121	6 169	6 226	6 151	6 167	24 667
Nombre maladies professionnelles	57	41	28	26	38	152
Taux de fréquence	0,009	0,007	0,004	0,004	0,006	0,006
Restaurant avec livraison						
Nombre d'employeurs	1 820	1 829	1 902	1 867	1 855	7 418
Nombre maladies professionnelles	16	15	11	13	14	55
Taux de fréquence	0,009	0,008	0,006	0,007	0,008	0,007
Cafétéria						
Nombre d'employeurs	484	484	482	475	481	1 925
Nombre maladies professionnelles	3	12	7	7	7	29
Taux de fréquence	0,006	0,025	0,015	0,015	0,015	0,015
Services de mets à emporter						
Nombre d'employeurs	3 882	3 974	4 097	4 004	3 989	15 957
Nombre maladies professionnelles	28	16	15	15	19	74
Taux de fréquence	0,007	0,004	0,004	0,004	0,005	0,005
Taverne, bar, discothèque						
Nombre d'employeurs	2 288	2 254	2 209	2 140	2 223	8 891
Nombre maladies professionnelles	2	3	5	3	3	13
Taux de fréquence	0,001	0,001	0,002	0,001	0,001	0,001
Total						
Nombre d'employeurs	14 595	14 710	14 916	14 637	14 715	58 858
Nombre maladies professionnelles	106	87	66	64	81	323
Taux de fréquence	0,007	0,006	0,004	0,004	0,005	0,005

Précisons qu'il faut traiter ces résultats avec prudence. Peut-on attribuer cette forte réduction des maladies professionnelles à une réorganisation des tâches dans l'environnement de travail visant à prévenir des TMS? Est-ce dû à la faible maturation des dossiers? Y a-t-il une relation entre l'assignation temporaire et les maladies professionnelles? En fait, plusieurs éléments peuvent expliquer cette diminution. Comme ces éléments peuvent coexister, il devient difficile de donner une seule explication. Des analyses supplémentaires pourraient éclaircir cette question. Cela étant dit, ce constat aura une répercussion sur les débours moyens associés aux maladies professionnelles dont il sera question dans la prochaine section.

1.3.2 *Débours moyens des accidents du travail et des maladies professionnelles*

Les débours relatifs à une lésion professionnelle réunissent essentiellement les indemnités forfaitaires et de remplacement de revenu (IRR), les frais d'assistance médicale et de réadaptation sociale et professionnelle. Les indemnités de remplacement de revenu constituent une bonne part des montants versés aux travailleurs victimes d'une lésion professionnelle. Dans le secteur de la restauration, cette part a connu une croissance au cours des dernières années. En effet, l'IRR pour les années de 2001 à 2004 représentait 66 % des débours totaux des accidents du travail, alors que pour les années de 1996 à 2000, cette proportion correspondait à 60 % des débours totaux. En ce qui concerne les maladies professionnelles, 79 % des déboursés sont consacrés en IRR durant la période de 2001 à 2004, alors qu'ils représentent 69 % des débours au cours de la période s'étalant de 1996 à 2000. Étant donné que les débours n'ont pas été actualisés, on peut attribuer une partie de cette croissance à l'inflation.

Les informations fournies aux tableaux 6 et 7 représentent différentes indications des déboursés des lésions professionnelles indemnisées du secteur de la restauration, comme par exemple, les débours moyens par employeur, par accident et par jour d'absence ainsi que la durée moyenne d'absence par lésion professionnelle. L'interprétation de ces informations doit se faire avec prudence puisque la période d'indemnisation totale diminue d'année en année de sorte que les années récentes risquent d'être sous-estimées⁶. Dans ces circonstances, la comparaison entre les années et les périodes d'années s'avèrerait hasardeuse. Nous limiterons cette comparaison à l'échelle des unités de classification.

Avec des débours moyens par accident représentant plus du double de la moyenne globale du secteur de la restauration, la classification des *taverne, bar, discothèque* se démarque des autres (Tableau 6). C'est aussi le secteur où la durée d'absence demeure la plus longue, soit près du double de la moyenne générale du secteur de la restauration. Bien que les débours moyens par accident et la durée d'absence soient élevés, les débours moyens par employeur s'avèrent les plus faibles des unités de classification de la restauration en raison sans doute du nombre de lésions professionnelles peu élevé par rapport au nombre d'employeurs. Cette tendance se maintient depuis 1996 (Annexe 1, Tableau 1-C).

Depuis 1996, les débours moyens des accidents du travail des *services de mets à emporter* demeure le plus faible des unités de classification du secteur de la restauration. Pourtant, la durée moyenne d'absence se rapproche de celle de la moyenne générale du secteur de la restauration.

⁶ L'indemnisation des travailleurs dont la lésion professionnelle est survenue au cours de l'année 2004 s'étend sur une période de 15 mois maximum alors qu'en 2001 la période couvre au maximum 51 mois. Les lésions professionnelles survenues entre 2001 et 2004 dont les indemnités n'ont pas encore été versées ne sont pas incluses dans les estimations. Si ces calculs étaient repris dans quelques années, ceux-ci donneraient des résultats différents.

Tableau 6

Débours moyens des accidents du travail indemnisés dans le secteur de la restauration, 2001-2004

Unité de classification	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Restaurant sans livraison					
Débours moyens par employeur (\$)	979	1 039	888	508	854
Débours moyens par accident (\$)	3397	3747	3549	2171	3254
Débours moyens par jour d'absence (\$)	62	64	65	64	63
Durée moyenne d'absence (jrs)	55	59	55	34	52
Restaurant avec livraison					
Débours moyens par employeur (\$)	1 138	1 473	1 015	719	1 084
Débours moyens par accident (\$)	2964	3544	3184	2234	3016
Débours moyens par jour d'absence (\$)	63	59	64	62	62
Durée moyenne d'absence (jrs)	47	60	50	36	49
Cafétéria					
Débours moyens par employeur (\$)	3 143	2 228	2 313	1 751	2 362
Débours moyens par accident (\$)	3775	2801	2903	2397	2993
Débours moyens par jour d'absence (\$)	67	65	63	68	67
Durée moyenne d'absence (jrs)	56	43	46	35	45
Services de mets à emporter					
Débours moyens par employeur (\$)	744	740	703	487	668
Débours moyens par accident (\$)	2634	2677	2969	2124	2611
Débours moyens par jour d'absence (\$)	59	58	63	61	59
Durée moyenne d'absence (jrs)	45	46	47	35	44
Taverne, bar, discothèque					
Débours moyens par employeur (\$)	433	519	536	197	425
Débours moyens par accident (\$)	7391	8243	8218	3568	7024
Débours moyens par jour d'absence (\$)	63	55	62	62	60
Durée moyenne d'absence (jrs)	117	150	133	58	117
Total					
Débours moyens par employeur (\$)	923	972	847	524	817
Débours moyens par accident (\$)	3287	3490	3452	2239	3147
Débours moyens par jour d'absence (\$)	62	60	64	62	62
Durée moyenne d'absence (jrs)	53	58	54	36	51

Vu le nombre relativement faible de maladies professionnelles, il s'avère délicat de tirer quelques conclusions que ce soit. On peut néanmoins souligner certains constats. D'abord, les débours moyens par employeur sont largement inférieurs à ceux des accidents du travail (Tableau 7). Cependant, les débours moyens des maladies professionnelles se révèlent être beaucoup plus élevés que ceux constatés pour les accidents du travail. De façon globale, les débours moyens par maladie professionnelle sont trois fois supérieurs à ceux des accidents du travail et cette situation subsiste depuis 1996. Il faut aussi noter que le nombre de jours d'absence pour les maladies professionnelles demeure toujours plus élevé que celui des accidents du travail, avec une moyenne généralement au-dessus de 160 jours. Ceci pourrait expliquer les débours supérieurs par rapport aux accidents du travail.

Tableau 7
Débours moyens des maladies professionnelles indemnisés
dans le secteur de la restauration, 2001-2004

Unité de classification	2001	2002	2003	2004	Moyenne totale
Restaurant sans livraison					
Débours moyens par employeur (\$)	81	63	53	18	54
Débours moyens par maladie prof. (\$)	8 648	9 530	11 676	4 261	8 752
Débours moyens par jour d'absence (\$)	52	60	58	54	56
Durée moyenne d'absence (jrs)	167	158	200	79	156
Restaurant avec livraison					
Débours moyens par employeur (\$)	100	125	32	42	74
Débours moyens par maladie prof. (\$)	11 347	15 228	5 461	5 984	10 044
Débours moyens par jour d'absence (\$)	52	63	62	55	58
Durée moyenne d'absence (jrs)	220	243	88	108	173
Cafétéria					
Débours moyens par employeur (\$)	56	162	255	79	140
Débours moyens par maladie prof. (\$)	9 090	6 552	17 582	5 361	9 326
Débours moyens par jour d'absence (\$)	42	77	53	92	61
Durée moyenne d'absence (jrs)	219	85	330	58	152
Services de mets à emporter					
Débours moyens par employeur (\$)	72	64	27	24	46
Débours moyens par maladie prof. (\$)	10 003	15 787	7 294	6 406	9 944
Débours moyens par jour d'absence (\$)	53	66	53	50	56
Durée moyenne d'absence (jrs)	189	239	138	129	177
Taverne, bar, discothèque					
Débours moyens par employeur (\$)	2	17	27	2	12
Débours moyens par maladie prof. (\$)	2 424	12 495	11 937	1 746	8 250
Débours moyens par jour d'absence (\$)	56	-	53	65	83
Durée moyenne d'absence (jrs)	43	-	225	27	99
Total					
Débours moyens par employeur (\$)	68	67	46	22	51
Débours moyens par maladie prof. (\$)	9 308	11 303	10 365	5 119	9 273
Débours moyens par jour d'absence (\$)	52	66	57	56	58
Durée moyenne d'absence (jrs)	180	172	183	92	161

1.4 Les caractéristiques individuelles des travailleurs ayant touché des indemnités de la CSST

Afin de dresser un portrait différencié des travailleurs indemnisés dans le secteur de la restauration, il convient de s'attarder un tant soit peu à leurs attributs individuels et à leur lésion professionnelle. Les constats faits ici serviront à nuancer les résultats aux chapitres suivants.

1.4.1 Le sexe des travailleurs indemnisés

De façon générale, on retrouve un plus grand nombre de femmes dans le secteur de la restauration. En effet, dans la population active du secteur de l'hébergement et des services de restauration, on dénombre environ 59 % de femmes comparativement à 41 % d'hommes pour la période 2000-2004⁷. Il est donc peu étonnant de retrouver un plus grand nombre de femmes ayant subi un accident du travail dans le secteur de la restauration. Malgré une plus grande proportion de femmes oeuvrant généralement dans ce secteur, on note que les hommes subissent davantage d'accidents du travail dans les secteurs des *restaurants avec et sans livraison* et presque autant dans les *taverne, bar, discothèque* (Tableau 8).

Tableau 8

Répartition des accidents du travail du secteur de la restauration selon le sexe, 2001-2004

Sexe		Restaurant sans livraison	Restaurant avec livraison	Cafétéria	Services de mets à emporter	Taverne, bar, disco	Total
Femmes	N	2 904	1 257	1 082	2 854	270	8 367
	%	44,9	47,1	71,2	69,9	50,2	54,8
Hommes	N	3 567	1 409	437	1 228	268	6 909
	%	55,1	52,9	28,8	30,1	49,8	45,2
Total	N	6 471	2 666	1 519	4 082	538	15 276
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Du côté des *cafétérias* et des *services de mets à emporter*, on retrouve une plus grande proportion de femmes ayant été victimes d'un accident du travail. Plus des deux tiers (respectivement 71,2 % et 69,9 %) des travailleurs indemnisés appartenant à ces unités de classification sont des femmes. Il se peut que cette sur-représentation des femmes soit reliée au fait qu'elles se retrouvent en plus grand nombre dans ces secteurs de la restauration.

Tableau 9

Répartition des maladies professionnelles du secteur de la restauration selon le sexe, 2001-2004

Sexe		Restaurant sans livraison	Restaurant avec livraison	Cafétéria	Services de mets à emporter	Taverne, bar, disco	Total
Femmes	N	113	37	25	50	11	236
	%	74,3	67,3	86,2	67,6	84,6	73,1
Hommes	N	39	18	4	24	2	87
	%	25,7	32,7	13,8	32,4	15,4	26,9
Total	N	152	55	29	74	13	323
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En ce qui concerne les maladies professionnelles dans le milieu de la restauration, la situation semble concerner essentiellement les femmes. En effet, celles-ci sont nettement plus nombreuses que les hommes à toucher des indemnités pour une maladie professionnelle et ce, dans tous les

⁷ Moyenne annuelle du secteur de l'hébergement et services de restauration au Québec, 2000-2004.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Direction du travail et de la rémunération.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/>

secteurs de la restauration (Tableau 9). En fait, elles représentent plus des deux tiers des travailleurs indemnisés pour une maladie professionnelle dans chacune des unités de classification de la restauration.

1.4.2 L'âge des travailleurs indemnisés

Avec une moyenne d'âge de 32,5 ans, les travailleurs indemnisés du secteur de la restauration sont relativement jeunes. Les travailleurs accidentés âgés de moins de 30 ans comptent pour plus de la moitié des déclarations indemnisées avec une proportion plus élevée dans les *services de mets à emporter* (Tableau 10). On trouve une plus grande proportion (54,0 %) de travailleurs accidentés âgés entre 30 et 49 ans dans les *cafétérias* tandis que du côté des *taverne, bar et discothèque* ce sont les travailleurs âgés entre 20 et 39 ans qui rassemblent la grande majorité des travailleurs accidentés (68,8 %).

Tableau 10

Répartition des accidents du travail du secteur de la restauration selon l'âge, 2001-2004

Groupe d'âge		Restaurant sans livraison	Restaurant avec livraison	Cafétéria	Services de mets à emporter	Taverne, bar, disco	Total
Moins de 20 ans	N	837	526	70	1 193	10	2 636
	%	12,9	19,7	4,6	29,2	1,9	17,3
20-29 ans	N	2 372	813	261	1 370	221	5 037
	%	36,7	30,5	17,2	33,6	41,1	33,0
30-39 ans	N	1 280	472	330	619	149	2 850
	%	19,8	17,7	21,7	15,2	27,7	18,7
40-49 ans	N	1 237	498	491	594	92	2 912
	%	19,1	18,7	32,3	14,6	17,1	19,1
50-59 ans	N	647	279	312	263	52	1 553
	%	10,0	10,5	20,5	6,4	9,7	10,2
60 ans et plus	N	98	78	55	43	14	288
	%	1,5	2,9	3,6	1,1	2,6	1,9
Total	N	6 471	2 666	1 519	4 082	538	15 276
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Un peu plus de la moitié (52,9 %) des travailleurs atteints d'une maladie professionnelle sont âgés de plus de 40 ans (Tableau 11). En effet, en moyenne, les travailleurs atteints d'une maladie professionnelle sont plus âgés que les travailleurs accidentés (39 ans versus 32,3 ans). À l'exception des *services de mets à emporter* et des *tavernes, bar, discothèque*, plus de la moitié des travailleurs indemnisés de la restauration ayant une maladie professionnelle sont âgés de plus de 40 ans (Tableau 11).

Tableau 11

Répartition des maladies professionnelles du secteur de la restauration selon l'âge, 2001-2004

Groupe d'âge		Restaurant sans livraison	Restaurant avec livraison	Cafétéria	Services de mets à emporter	Taverne, bar, disco	Total
Moins de 20 ans	N	5	4	1	3	0	13
	%	3,3	7,3	3,4	4,1	0,0	4,0
20-29 ans	N	41	7	3	23	4	78
	%	27,0	12,7	10,3	31,1	30,8	24,1
30-39 ans	N	25	12	3	18	3	61
	%	16,4	21,8	10,3	24,3	23,1	18,9
40-49 ans	N	51	13	14	23	4	105
	%	33,6	23,6	48,3	31,1	30,8	32,5
50-59 ans	N	26	13	7	7	2	55
	%	17,1	23,6	24,1	9,5	15,4	17,0
60 ans et plus	N	4	6	1	0	0	11
	%	2,6	10,9	3,4	0,0	0,0	3,4
Total	N	152	55	29	74	13	323
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.5 Caractéristiques des lésions professionnelles

Divers aspects caractérisent les lésions professionnelles: le siège, le type, la nature, le genre des lésions ainsi que l'agent causal. Cette section vise principalement à faire ressortir les éléments spécifiques des lésions professionnelles des travailleurs de la restauration.

1.5.1 Le siège de lésion

Le siège de lésion indique la partie du corps lésée suite à un accident du travail ou atteint d'une maladie professionnelle. De 1996 à 2000, les doigts (26,5 %) et la région dorsale (20,5 %) constituaient les deux principaux sièges de lésion dans le secteur de la restauration. En 2001-2004, les doigts (24,2 %) et la région dorsale (20,2 %) arrivent toujours aux premiers rangs à titre des sièges de lésion les plus affectés (Tableau 12).

Ce sont les membres supérieurs qui sont les plus touchés. En effet, près des trois-quarts (74,2 %) des lésions touchent un membre supérieur. Il en va de soi, puisque les membres supérieurs demeurent ceux qui sont les plus sollicités et exposés dans les tâches de travail du secteur de la restauration.

Tableau 12

Répartition des sièges de lésion pour le secteur de la restauration, 2001-2004

Siège de lésion	N	%
Doigt(s), ongle(s), non précisés	3 776	24,2
Dos (col. vertébrale, moelle épinière)	3 149	20,2
Main(s), sauf doigt(s) seulement	1 717	11,0
Bras	1 033	6,6
Jambe(s)	913	5,9
Épaules (clavicule et omoplate)	789	5,1
Poignet(s)	650	4,2
Cheville(s)	545	3,5
Tête	471	3,0
Pied(s), sauf orteil(s) seulement	382	2,4
Orteil(s), ongle(s) d'orteil(s)	64	0,4
Sièges multiples	949	6,1

1.5.2 Le type de lésion

Le type de lésion distingue trois catégories d'atteintes, soit les lésions en « ITE », les maux de dos et les autres types de lésion. Les lésions en « ITE », généralement nommées troubles musculo-squelettiques (TMS), regroupent une petite portion (5,3 %) des lésions indemnisées dans le secteur de la restauration (Tableau 13). Les maux de dos représentent un dossier indemnisé sur cinq (21,9 %). On peut attribuer la cause des maux de dos à la manipulation d'objets lourds ou aux mauvaises postures lors de l'exécution des tâches de travail relatives au secteur de la restauration (longue période debout, coupe des aliments sur une table trop basse, soulever des boîtes de marchandise alimentaire, etc).

Tableau 13Répartition du type de lésion pour les accidents du travail
du secteur de la restauration, 2001-2004

Type de lésion	N	%
Lésions en « ITE »	815	5,3
Maux de dos	3 338	21,9
Autres	11 123	72,8
Total	15 276	100,0

1.5.3 La nature de la lésion

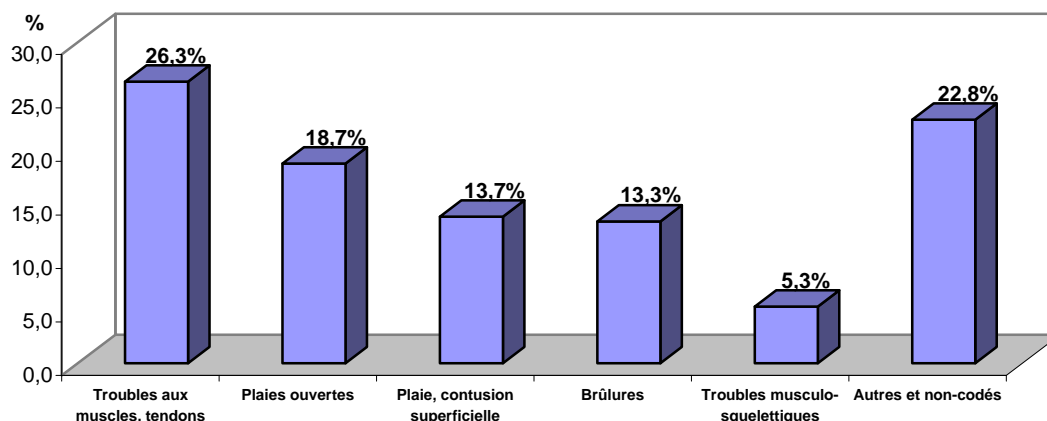
La nature de la lésion précise la ou les principales particularités physiologiques de la blessure ou de la maladie professionnelle. Les graphiques 2 et 3 présentent respectivement la nature⁸ des lésions pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les troubles aux muscles et

⁸ La catégorie « Autres et non-codés » des accidents de travail regroupe 1180 dossiers non codés (7,7 %). Du côté des maladies professionnelles, on retrouve 55 dossiers non codés (17 %) dans cette catégorie.

aux tendons⁹ constituent 26,3 % des lésions indemnisées du secteur de la restauration pour un accident du travail alors que les plaies ouvertes rassemblent 18,7 % des dossiers (Graphique 2). Les plaies et les contusions superficielles ainsi que les brûlures regroupent respectivement 13,7 % et 13,3 % des dossiers en lien avec un accident du travail. Notons que 5,3 % des accidents du travail indemnisés sont associés à des troubles musculo-squelettiques. Ce type d'affection fait généralement partie des maladies professionnelles. Toutefois, il arrive que ce genre de lésions soit causé par un traumatisme accidentel entraînant une inflammation musculaire.

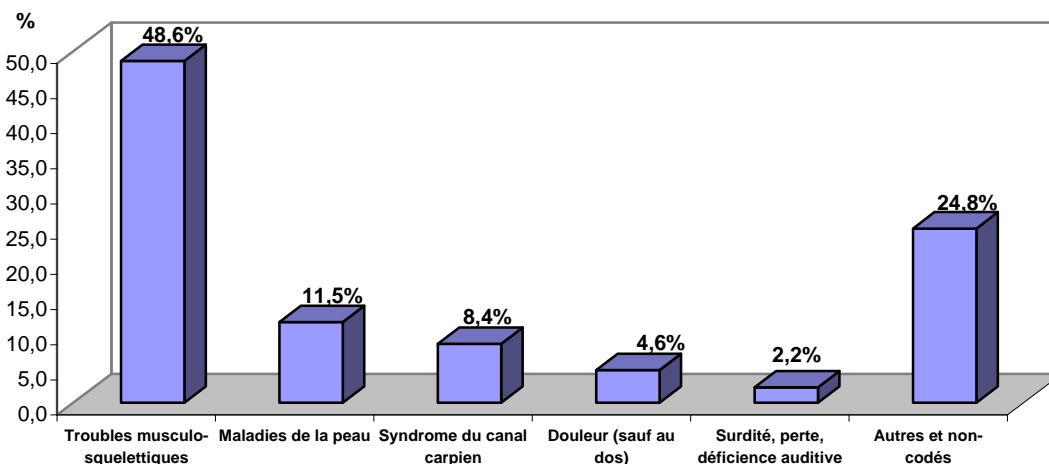
Graphique 2

Répartition des accidents du travail selon la nature de la lésion, 2001-2004



Graphique 3

Répartition des maladies professionnelles selon la nature de la lésion, 2001-2004



Les troubles musculo-squelettiques arrivent au premier rang des maladies professionnelles (Graphique 3). Ce type de lésion constitue 48,6 % des dossiers indemnisés associés aux maladies professionnelles. Les maladies de peau (11,5 %) et le syndrome du canal carpien (8,4 %)

⁹ Selon la codification de la CSST, les troubles aux muscles et tendons regroupent les foulures, les entorses et les déchirures.

représentent un dossier indemnisé sur cinq des maladies professionnelles. Une douleur (sauf au dos) et la surdité rassemblent respectivement 4,6 % et 2,2 % des dossiers indemnisés pour maladie professionnelle.

Comparativement à 1996-2000, la proportion des dossiers de maladies professionnelles indemnisés pour des troubles musculo-squelettiques a connu une légère diminution durant les années 2001 à 2004 (voir Tableau 1-F, Annexe 1). En effet, au cours de cette période la proportion de dossiers indemnisés pour des troubles musculo-squelettiques est passée de 52,1 % à 48,6 %. La proportion relative aux maladies de peau a également diminué durant ces années, passant de 16,9 % à 11,5 %.

Si l'on compare la proportion des lésions professionnelles de la catégorie « Autres » entre les périodes de 1996 à 2000 et de 2001 à 2004, on observe des écarts importants autant pour les accidents du travail que pour les maladies professionnelles. En effet, la proportion des dossiers « Autres » est passée de 14,8 % à 22,8 % pour les accidents du travail et de 11,6 % à 24,8 % pour les maladies professionnelles (voir Tableaux 1-E et 1-F, Annexe 1).

1.5.4 Le genre de lésion professionnelle

Le genre de lésion professionnelle offre des renseignements sur la façon dont un travailleur s'est infligé une blessure ou a développé une maladie professionnelle. Ces circonstances sont décrites au tableau 14. Le *contact avec des objets* et les *réactions du corps et efforts* représentent 61,2 % des dossiers indemnisés du secteur de la restauration alors que les *chutes* et l'*exposition à des substances nocives* forment le tiers (33,5 %) des dossiers indemnisés (Tableau 14).

Quelques-unes des situations apparaissent plus spécifiques à certains des secteurs de la restauration. En effet, les *contacts avec des objets* tendent à être légèrement surreprésentés pour les secteurs de la *restauration sans livraison* et pour les *cafétérias*. Il en va de même pour les *accidents de transport*, l'*exposition à des substances nocives*, les *voies de faits et actes violents* ainsi que les *réactions du corps et efforts* qui se révèlent surreprésentés pour diverses unités de classification du secteur de la restauration (Tableau 14).

À l'opposé, on constate que certains genres de lésions professionnelles sont sous-représentés dans des secteurs spécifiques de la restauration. Les *chutes* et l'*exposition à des substances nocives* s'avèrent respectivement sous-représentées du côté des *cafétérias* et des *taverne, bar et discothèque* (Tableau 14).

Le regroupement du genre de lésion professionnelle ayant servi aux analyses de l'étude des lésions professionnelles de 1996 à 2000 a été modifié (annexe 1, Tableau 1-G), de sorte qu'il apparaît ardu de comparer les deux classifications. Seules les *chutes* demeurent une catégorie comparable pour les deux périodes. Par rapport à 1996-2000, on remarque que, globalement, les *chutes* se sont légèrement accrues de 2001 à 2004, passant de 16,5 % à 18,2 %. Notons, toutefois, que les *taverne, bar et discothèque* ont vu leur proportion de dossiers compensés diminuer de 18,5 % à 16,8 %.

Tableau 14

Catégorie du genre de lésion professionnelle pour le secteur de la restauration, 2001-2004

Genre de lésion		Restaurant sans livraison	Restaurant avec livraison	Cafétéria	Services de mets à emporter	Taverne, bar, disco	Total
Contacts avec des objets	N	2 239	774	484	1 003	126	4 626
	%	36,4	30,6	33,4	25,7	26,1	31,9
Chutes	N	1 041	519	200	796	81	2 637
	%	16,9	20,5	13,8	20,4	16,8	18,2
Réactions du corps et efforts	N	1 676	692	545	1 196	142	4 251
	%	27,3	27,4	37,7	30,6	29,4	29,3
Exposition à des substances nocives	N	858	387	175	770	34	2 224
	%	14,0	15,3	12,1	19,7	7,0	15,3
Accidents de transport	N	7	56	2	7	0	72
	%	0,1	2,2	0,1	0,2	0,0	0,5
Feux et explosions	N	11	4	0	1	1	17
	%	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,1
Voies de faits et actes violents	N	168	50	17	75	90	400
	%	2,7	2,0	1,2	1,9	18,6	2,8
Autres événements ou expositions	N	146	44	24	57	9	280
	%	2,4	1,7	1,7	1,5	1,9	1,9
Total	N	6 146	2 526	1 447	3 905	483	14 507
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.5.5 L'agent causal de la lésion professionnelle

Selon la définition de la CSST, "l'agent causal de la lésion identifie l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit ou infligé directement la blessure ou la maladie préalablement identifiée."¹⁰ Autrement dit, l'agent causal de la lésion professionnelle indique l'élément en cause qui a une incidence directe sur la survenue d'un accident du travail ou du développement d'une maladie professionnelle.

De façon générale, les *personnes, plantes, animaux et minéraux* apparaissent plus souvent comme étant un élément ayant causé une lésion professionnelle. Cet agent causal représente un peu moins du tiers (29,5 %) des dossiers compensés dans le secteur de la restauration (Tableau 15). Suit, dans l'ordre décroissant, les *structures et surfaces* qui comptent pour 17,1 % des dossiers indemnisés, les *outils, instruments et équipement* pour 15,6 % et les *contenants* pour 14,0 %.

¹⁰ Manuel de codage (1996). Direction de la statistique et de la gestion de l'information.

Tableau 15

L'agent causal de la lésion professionnelle pour le secteur de la restauration, 2001-2004

Agent causal		Restaurant sans livraison	Restaurant avec livraison	Cafétéria	Services de mets à emporter	Taverne, bar, disco	Total
Produits et composés chimiques	N	87	45	23	61	4	220
	%	1,4	1,8	1,6	1,6	0,8	1,5
Contenants	N	845	322	218	554	86	2 025
	%	13,7	12,7	15,1	14,2	17,7	14,0
Mobilier et appareils	N	135	47	34	97	14	327
	%	2,2	1,9	2,3	2,5	2,9	2,3
Machinerie	N	282	121	72	256	10	741
	%	4,6	4,8	5,0	6,6	2,1	5,1
Pièces et matériaux	N	151	71	50	131	22	425
	%	2,5	2,8	3,5	3,4	4,5	2,9
Personnes, plantes, animaux et minéraux	N	1 657	738	443	1 237	202	4 277
	%	27,0	29,2	30,6	31,7	41,6	29,5
Structures et surfaces	N	954	519	188	744	80	2 485
	%	15,5	20,5	13,0	19,1	16,5	17,1
Outils, instruments et équipement	N	1 268	339	252	371	28	2 258
	%	20,6	13,4	17,4	9,5	5,8	15,6
Véhicules	N	27	65	32	23	2	149
	%	0,4	2,6	2,2	0,6	0,4	1,0
Autres agents	N	740	259	135	430	38	1 602
	%	12,0	10,3	9,3	11,0	7,8	11,0
Total	N	6 146	2 526	1 447	3 904	486	14 509
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour certains secteurs, on note une surreprésentation des dossiers compensés. C'est le cas des *taverne, bar et discothèque* où l'on distingue une proportion plus élevée de lésions survenues à cause de *personnes, plantes, animaux et minéraux*. Cette catégorie d'agent causal représente globalement 29,5 % des dossiers indemnisés pour le secteur de la restauration, alors que pour les *taverne, bar et discothèque*, cette proportion atteint 41,6 %.

On observe également une surreprésentation des lésions occasionnées par des *structures et surfaces* dans la *restauration avec livraison* (20,5 % comparativement à 17,1 % au total) et pour les *outils, instruments et équipement* du côté de la *restauration sans livraison* (20,6 % en comparaison à 15,6 %). Les *taverne, bar et discothèque* montrent également une surreprésentation des lésions attribuables à des *contenants* (17,7 % comparativement à 14,0 %).

D'un autre côté, les *services de mets à emporter* et les *tavernes, bar et discothèque* montrent une sous-représentation des lésions causées par des *outils, instruments et équipement* (respectivement 9,5 % et 5,8 % comparativement à 15,6 %). On observe également une sous-représentation des lésions professionnelles dans les *cafétérias* occasionnées par des *structures et des surfaces* (13,0 % versus 17,1 %).

2. LA GRAVITÉ DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

2.1 La gravité des lésions professionnelles en termes de débours d'indemnisation

La section qui suit présente la moyenne de la somme des débours d'indemnisation des versements d'indemnité alloués aux travailleurs victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Le calcul des débours d'indemnisation inclut les indemnités de remplacement de revenu (IRR) ainsi que les frais médicaux.

2.1.1 Les secteurs d'activité de la restauration

Les débours moyens d'indemnisation occasionnés par un accident du travail dans le secteur de la restauration pour la période de 2001 à 2004 s'élève à 3 147\$ (Tableau 16). Le secteur des *services de mets à emporter* demeure largement plus faible que la moyenne du secteur de la restauration avec des débours de 2 611\$ par accident. Les *taverne, bar et discothèque* détiennent les débours moyens les plus élevés avec des indemnisations totalisant un peu plus de 7 000 \$ par accident.

Tableau 16
Débours moyens d'indemnisation des accidents du travail
du secteur de la restauration, 2001-2004

Unité de classification	Débours moyens (\$)	N
Restaurant sans livraison	3 254	6 471
Restaurant avec livraison	3 016	2 666
Exploitation d'une cafétéria	2 993	1 519
Services de mets à emporter	2 611	4 082
Taverne, bar ou discothèque	7 024	538
Total	3 147	15 276

Entre 2001 et 2004, le nombre de maladies professionnelles représentait 2,1 % des lésions indemnisées du secteur de la restauration. Bien qu'elles soient proportionnellement moins nombreuses, leurs débours moyens représentent environ trois fois celui des accidents du travail (Tableau 17). Les débours associés aux maladies professionnelles du secteur de la restauration sont en moyenne de 9 273 \$. Les débours des maladies professionnelles pour les *restaurants avec livraison* atteignent en moyenne les 10 000 \$ pour la période de 2001 à 2004 alors que ceux des *taverne, bar et discothèque* se situent sous la moyenne avec des débours d'indemnisation moyens de 8 250 \$. Le faible nombre d'effectifs pour cette unité de classification (n=13) peut expliquer en partie ce constat. En effet, il suffit d'un ou deux dossiers ayant nécessité peu d'indemnisation pour abaisser la moyenne. Somme toute, les débours associés aux maladies professionnelles du secteur de la restauration varient en moyenne entre 8 000 \$ et 10 000 \$.

Tableau 17
Débours d'indemnisation moyens des maladies professionnelles
du secteur de la restauration, 2001-2004

Unité de classification	Débours moyens (\$)	N
Restaurant sans livraison	8 752	152
Restaurant avec livraison	10 044	55
Exploitation d'une cafétéria	9 326	29
Services de mets à emporter	9 944	74
Taverne, bar ou discothèque	8 250	13
Total	9 273	323

2.1.2 L'âge et le sexe des travailleurs

Les femmes représentent la majorité des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle du secteur de la restauration (Tableau 18). Le débours moyen d'une lésion professionnelle chez les femmes est supérieur à la moyenne et ce, autant pour les accidents du travail que les maladies professionnelles. En fait, un accident du travail coûte en moyenne 800 \$ de plus chez les femmes que chez les hommes. Pour une maladie professionnelle, la différence moyenne du coût d'indemnisation entre les femmes et les hommes est de 3 500 \$.

Malgré que les travailleurs de moins de 30 ans représentent la moitié des victimes d'un accident du travail pour le secteur de la restauration, il demeure que les versements moyens d'indemnisation à ce sous-groupe de travailleurs sont bien en-dessous de la moyenne globale (Tableau 18). En effet, un accident du travail pour le secteur de la restauration occasionne des débours s'élevant en moyenne à 3 133 \$ tandis que ceux des travailleurs de moins de 30 ans se situent en moyenne autour de 1 710 \$¹¹.

Tableau 18
Débours d'indemnisation moyen du secteur de la restauration
selon les caractéristiques des travailleurs, 2001-2004

	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Débours moyens (\$)	N	Débours moyens (\$)	N
Sexe				
<i>Femmes</i>	3 507	8 367	10 057	236
<i>Hommes</i>	2 681	6 909	6 508	87
Groupe d'âge				
<i>Moins de 20 ans</i>	995	2 636	1 494	13
<i>20-29 ans</i>	2 085	5 037	6 338	78
<i>30-39 ans</i>	4 026	2 850	11 134	61
<i>40-49 ans</i>	4 598	2 912	10 857	105
<i>50-59 ans</i>	5 143	1 553	10 410	55
<i>60 ans et plus</i>	6 564	288	3 095	11
Total	3 133	15 276	9 101	323

¹¹ Coût moyen calculé pour les moins de 30 ans.

Par ailleurs, les débours moyens des accidents du travail du secteur de la restauration croissent de façon quasi-linéaire avec l'âge. Il en va autrement pour les maladies professionnelles. Les débours moyens reliés à une maladie professionnelle pour ce secteur se maintiennent autour de 10 000 \$ pour les travailleurs âgés entre 30 et 60 ans alors qu'ils diminuent soudainement pour les travailleurs âgés de plus de 60 ans. Dans leur cas, il faut préciser que la CSST réduit de 25 % chaque année des indemnités de remplacement de revenu (IRR) à compter de 65 ans.

2.1.3 Le siège, le type et le genre de lésion

Le *cou*, le *tronc*, les *systèmes corporels* et les *sièges multiples* font partie des sièges de lésion dont les débours moyens sont supérieurs à la moyenne autant pour les accidents du travail que les maladies professionnelles (Tableau 19). Avec leur grand nombre de lésions professionnelles, le *tronc* et les *membres supérieurs* représentent les sièges les plus onéreux en termes d'indemnisation. En effet, les débours d'un accident du travail pour les sièges de lésion comme le *tronc* et les *membres supérieurs* s'élèvent respectivement à 19,4 et 12,2 millions de dollars pour la période de 2001 à 2004, alors que pour les maladies professionnelles, les débours d'indemnisation atteignent respectivement 734 000 \$ et 1,8 million de dollars.

Tableau 19
Débours d'indemnisation moyens du secteur de la restauration
selon le *siège* de la lésion professionnelle, 2001-2004

Catégorie de siège	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Débours moyens (\$)	N	Débours moyens (\$)	N
Tête	1 656	462	12 319	9
Cou, y compris la gorge	6 011	280	19 818	5
Tronc	4 513	4 300	9 786	75
Membres supérieurs	1 722	7 112	8 155	218
Membres inférieurs	3 415	1 962	0	0
Systèmes corporels	8 884	217	18 496	2
Sièges multiples	6 172	744	13 101	12
Autres sièges	2 744	199	11 897	2
Total	3 133	15 276	9 101	323

Les débours moyens des *maux de dos* et des *lésions en ITE* se situent au-dessus de la moyenne en ce qui concerne les accidents du travail (Tableau 20). D'autre part, ce sont les *maux de dos* et les *autres types* de lésions qui affichent des débours passablement plus élevés que la moyenne pour les maladies professionnelles. Globalement, les débours des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les *lésions en ITE* et les *maux de dos* s'élèvent respectivement à 5,5 et 15,3 millions de dollars pour la période de 2001 à 2004.

Tableau 20
Débours d'indemnisation moyens du secteur de la restauration
selon le *type* de lésion professionnelle, 2001-2004

Type de lésion	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Débours moyens (\$)	N	Débours moyens (\$)	N
Autres	2 554	11 123	11 190	139
Maux de dos	4 563	3 338	16 767	5
Lésions en ITE	5 186	815	7 264	179
Total	3 133	15 276	9 101	323

Les débours moyens des accidents du travail attribuables à des *chutes*, des *réactions du corps et efforts*, des *accidents de transport*, des *feux et explosions* ainsi que des *voies de faits et actes violents* sont nettement supérieurs aux autres genres de lésion (Tableau 21). Les genres de lésion concernant les maladies professionnelles se limitent essentiellement aux *réactions du corps et efforts* et à l'*exposition à des substances nocives*. L'*exposition à des substances nocives* apparaît comme le genre de lésion ayant entraîné les débours d'indemnisation les plus élevés pour une maladie professionnelle, soit 9 274 \$.

Tableau 21
Débours d'indemnisation moyens du secteur de la restauration
selon le *genre*[†] des lésions professionnelles, 2001-2004

Genre de lésion	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Débours moyens (\$)	N	Débours moyens (\$)	N
Contactés avec des objets ou de l'équipement	1 333	4 626	7 815	5
Chutes	4 239	2 637	851	1
Réactions du corps et efforts	4 165	4 251	7 437	207
Exposition à des substances nocives	1 264	2 244	9 274	47
Accidents de transport	7 243	72	0	0
Feux et explosions	10 192	17	0	0
Voies de faits et actes violents	5 672	400	0	0
Autres événements ou expositions	2 505	280	3 470	8
Total	2 850	14 507	7 623	268
<i>Information manquante</i>	<i>7 028</i>	<i>769</i>	<i>16 300</i>	<i>55</i>

[†] Les débours moyens présentés dans ce tableau sont calculés pour les lésions professionnelles dont le genre est connu. Or la pratique veut que le dossier soit codé à la fermeture du dossier. Les dossiers dont l'information est manquante sont, par conséquent, ouverts, de sorte que les débours moyens sont sous-estimés pour ces dossiers.

2.1.4 L'agent causal

Les débours moyens d'une lésion professionnelle varient selon l'agent causal (Tableau 22). En effet, les débours moyens d'un accident du travail dû à des *véhicules*, à des *structures et surfaces*, à des *personnes, plantes, animaux et minéraux* ainsi qu'à des *contenants* sont supérieurs aux débours moyens de l'ensemble des accidents du travail du secteur de la restauration. En ce qui a trait aux maladies professionnelles, il paraît difficile d'identifier les agents causaux les plus coûteux vu le faible nombre d'effectifs dans la plupart des cas.

Pour la période de 2001 à 2004, les *personnes, plantes, animaux et minéraux*, les *structures et surfaces* ainsi que les *contenants* représentent les agents causaux les plus coûteux pour le secteur de la restauration. Ceux-ci ayant respectivement entraîné des débours d'indemnisation de 14,8, 9,7 et 7,1 millions de dollars.

Tableau 22
Débours d'indemnisation moyens du secteur de la restauration
selon l'*agent causal*[†] de lésion professionnelle, 2001-2004

Agent causal ¹²	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Débours moyens (\$)	N	Débours moyens (\$)	N
Produits et composés chimiques	877	220	4 550	18
Contenants	3 527	2 025	9 665	12
Mobilier et appareils	2 652	327	5 987	1
Machinerie	1 838	741	3 064	1
Pièces et matériaux	1 609	425	11 043	4
Personnes, plantes, animaux et minéraux	3 637	4 277	8 166	206
Structures et surfaces	3 908	2 485	851	1
Outils, instruments et équipement	1 060	2 258	857	2
Véhicules	5 204	149	0	0
Autres agents	1 692	1 602	4 660	23
Total	2 846	14 509	7 623	268
<i>Information manquante</i>	<i>6 449</i>	<i>767</i>	<i>16 300</i>	<i>55</i>

[†] Les débours moyens présentés dans ce tableau sont calculés pour les lésions professionnelles dont l'agent causal est connu. Or la pratique veut que le dossier soit codé à la fermeture du dossier. Les dossiers dont l'information est manquante sont, par conséquent, ouverts, de sorte que les débours moyens sont sous-estimés.

2.1.5 La « taille » de l'entreprise

Les données d'indemnisation de la CSST ne précisent pas la taille exacte de l'entreprise des travailleurs indemnisés. Elles contiennent cependant l'information sur la masse salariale des entrepreneurs qui indique, de manière indirecte, le nombre d'employés par employeur selon l'échelle de salaire du secteur d'emploi. On peut déduire la taille de l'entreprise d'après sa masse salariale. Une masse salariale annuelle entre 200 000 \$ et 5 millions de dollars correspond au profil d'une petite et moyenne entreprise (PME) alors qu'une masse salariale supérieure à 5 millions de dollars constitue davantage le profil d'une grande entreprise.

Bien que la taille de l'entreprise estimée par le biais de sa masse salariale demeure imparfaite, il est possible de dégager une tendance inédite. Ainsi, les débours moyens des lésions professionnelles (accident du travail et maladie professionnelle) des entrepreneurs du secteur de la restauration décroissent proportionnellement avec la masse salariale des entrepreneurs (Tableau 23). Autrement dit, plus l'entreprise est petite, plus les coûts d'indemnisation des lésions professionnelles sont élevés. Plus des deux tiers des dossiers indemnisés sont attribuables aux entreprises ayant une masse salariale inférieure à 1 million. On note cependant une légère augmentation des débours moyens d'une lésion professionnelle pour les entreprises ayant une masse salariale supérieure à 15 millions.

¹² Catégorie d'agent causal secondaire.

Au cours de la période de 2001 à 2004, les débours totaux des indemnités versées aux travailleurs accidentés d'une entreprise du secteur de la restauration ayant une masse salariale inférieure à un million s'élevaient de 36,8 millions. Pour les maladies professionnelles, cette somme était de 2,6 millions.

Tableau 23

Débours d'indemnisation moyens des lésions professionnelles
du secteur de la restauration selon la « taille » de l'entreprise, 2001-2004

Masse salariale	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Débours moyens (\$)	N	Débours moyens (\$)	N
Moins de 200 000 \$	4 631	3 852	11 723	108
200 000 \$ à 1 000 000 \$	2 955	6 420	9 018	150
1 000 000 \$ à 5 000 000 \$	2 227	2 784	5 935	39
5 000 000 \$ à 15 000 000 \$	2 112	1 093	2 457	15
15 000 000\$ et plus	2 236	1 121	4 772	11
Total	3 132	15 270	9 101	323
<i>Information manquante</i>	-	6	-	0

2.1.6 La région de résidence

La région de résidence indique l'endroit où réside un travailleur et non pas la région où est implanté l'établissement. À l'exception des régions limitrophes de Montréal, on peut supposer que la grande majorité des travailleurs résident dans la même région où ils occupent leur emploi.

Tableau 24

Débours d'indemnisation moyens des lésions professionnelles
du secteur de la restauration selon la région de résidence, 2001-2004

Bureau régional	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Débours moyens (\$)	N	Débours moyens (\$)	N
Montréal	2 168	2 522	2 333	15
Montérégie	3 027	2 629	10 028	37
Québec	2 471	2 404	6 898	93
Mauricie - Centre du Québec	3 258	780	15 964	3
Chaudière-Appalaches	2 579	765	6 819	32
Saguenay - Lac St-Jean	2 358	682	6 639	16
Estrie	2 011	601	41 139	1
Abitibi-Témiscamingue	4 286	265	13 012	8
Laurentides	3 759	1 080	11 284	43
Lanaudière	3 784	678	12 145	27
Laval	4 189	673	8 538	11
Gaspésie - îles de la Madeleine	6 158	118	16 707	12
Bas St-Laurent	3 348	370	11 650	4
Côte-Nord	2 593	209	27 782	2
Outaouais	3 406	585	3 308	10
Total	2 909	14 361	8 942	314
<i>Information manquante</i>	-	915	-	9

Au cours de la période de 2001 à 2004, la moitié des accidents du travail du secteur de la restauration est survenue dans les régions de *Montréal*, de la *Montérégie* et de *Québec* (Tableau 24). De ces trois régions, la *Montérégie* se démarque avec des débours moyens légèrement supérieurs à la moyenne de l'ensemble du Québec tant pour les accidents du travail que les maladies professionnelles.

Les travailleurs indemnisés des régions de la *Gaspésie* (incluant îles de la Madeleine), de l'*Abitibi-Témiscamingue* et de *Laval* touchent des indemnités plus élevées que la moyenne pour un accident du travail. Dans ces régions, on peut penser que les déplacements interrégions pour le travail ne sont pas très fréquents. On peut donc déduire, sans trop se tromper, que les débours moyens d'un accident du travail dans ces régions sont plus élevés que ce n'est le cas pour les autres régions.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, c'est dans les régions de *Québec*, des *Laurentides*, de la *Montérégie* et de *Chaudière-Appalaches* que l'on compte le plus grand nombre de cas. Les débours moyens des indemnités versés pour une maladie professionnelle varient passablement d'une région à l'autre. Cette variation s'explique par le faible nombre d'effectifs indemnisés de certaines régions.

2.1.7 Les décès et la rechute

De 2001 à 2004, on dénombre onze décès dans le secteur de la restauration : dix décès font suite à un accident du travail et un seul suite à une maladie professionnelle (Tableau 25). Ce nombre demeure relativement peu élevé par rapport au nombre de travailleurs du secteur de la restauration. En fait, seulement quatre¹³ décès sont directement reliés au travail, ce qui représente pour le secteur de la restauration, 1,3 %¹⁴ des décès au travail au Québec au cours de cette période, alors que les travailleurs oeuvrant dans ce secteur représentent 4,5 %¹⁵ de la population active. Somme toute, les accidents du travail ayant entraîné la mort constituent un événement rarissime dans le secteur de la restauration.

Tableau 25
Débours d'indemnisation moyens des lésions professionnelles
selon la catégorie de dossier, 2001-2004

Catégorie de dossier	Débours moyens (\$)	N	%
Accident professionnel	2 920	14 926	97,7
Accident professionnel : Décès	12 138	10 [†]	0,1
Accident professionnel : Rechute	12 248	340	2,2
Total	3 133	15 276	100,0
Maladie professionnelle	8 430	295	91,3
Maladie professionnelle : Décès	0	1	0,3
Maladie professionnelle : Rechute	16 771	27	8,4
Total	9 101	323	100,0

[†]Parmi les dix travailleurs décédés, seulement quatre décès sont survenus dans le cadre de leur travail.

¹³ Les six autres travailleurs indemnisés sont décédés au cours d'autres circonstances n'étant pas reliées au travail.

¹⁴ Au Québec, au cours des années 2001 à 2004, 308 accidents du travail ont directement entraîné le décès d'un travailleur.

¹⁵ Source : Recensement (1996), Statistique Canada.

Bien que la plupart des dossiers indemnisés soient reliés à un premier accident (Tableau 25), on distingue une proportion non négligeable de dossiers impliquant une rechute (accident ou maladie professionnelle). Dans le secteur de la restauration, ce sont surtout les accidents du travail qui ont entraîné le plus grand nombre de rechutes alors que, toute proportion gardée, c'est du côté des maladies professionnelles que l'on trouve la plus grande proportion de rechutes. En tout, 8,4 % des dossiers de maladie professionnelle ont une rechute, tandis que les rechutes touchent 2,2 % des dossiers d'accident du travail.

2.2 La gravité des lésions professionnelles d'après la durée d'absence de l'emploi

Cette section traite de la période d'absence des travailleurs de la restauration victimes d'une lésion professionnelle. Pour des fins de comparaison, nous avons retenu le nombre de jours moyens indemnisés¹⁶.

2.2.1 Les secteurs d'activité de la restauration

Pour le secteur de la restauration, la période d'absence d'emploi pour un accident du travail est de 51 jours en moyenne. Par contre, la période de rétablissement d'une maladie professionnelle est trois fois plus élevée (161 jours) comparativement à un accident du travail.

Pour un accident du travail, la durée d'absence moyenne d'emploi s'étale sur une plus longue période pour les personnes travaillant dans les *tavernes, bar ou discothèque*. En effet, dans leur cas, il faut compter en moyenne 117 jours d'absence d'emploi comparativement à une moyenne de 51 jours pour le secteur de la restauration. En revanche, la période de rétablissement suite à une maladie professionnelle est beaucoup moins longue, soit 99 jours d'absence d'emploi en moyenne.

Tableau 26

Nombre de jours d'absence du travail du secteur de la restauration, 2001-2004

Unité de classification	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Restaurant sans livraison	52	6 471	156	152
Restaurant avec livraison	49	2 666	173	55
Exploitation d'une cafétéria	45	1 519	152	29
Services de mets à emporter	44	4 082	177	74
Taverne, bar ou discothèque	117	538	99	13
Total	51	15 276	161	323

¹⁶ Précisons que le nombre de jours indemnisés est calculé en jours calendrier et non en jours travaillés.

2.2.2 L'âge et le sexe des travailleurs

La durée d'absence d'emploi varie selon le sexe et l'âge des travailleurs peu importe que la lésion professionnelle soit occasionnée par un accident du travail ou par une maladie professionnelle (Tableaux 27 et 28). Ainsi, les femmes sont absentes du travail, en moyenne, plus de jours que ce soit pour un accident du travail ou pour une maladie professionnelle. En fait, un accident du travail entraîne en moyenne un arrêt de travail de 60 jours pour les femmes comparativement à 40 jours pour les hommes. Pour une maladie professionnelle, les femmes s'absentent en moyenne 183 jours comparativement à 101 jours pour les hommes (Tableau 27).

Tableau 27

Nombre de jours d'absence de travail selon le sexe, 2001-2004

Sexe	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Femmes	60	8 367	183	236
Hommes	40	6 909	101	87
Total	51	15 276	161	323

Si la durée moyenne d'absence d'emploi, pour un accident du travail, s'accroît proportionnellement à l'âge des travailleurs (Tableau 28), il en va autrement pour les maladies professionnelles. En effet, la durée moyenne d'absence pour les travailleurs âgés entre 30 et 59 ans oscille autour de 180 jours, alors que, pour les moins de 30 ans, elle se maintient en-deçà de 122 jours. Pour les 60 ans et plus, celle-ci est en moyenne de 21 jours. Enfin, notons que la durée moyenne d'absence d'emploi est beaucoup plus faible pour les travailleurs de moins de 20 ans (Tableau 28) autant pour les accidents du travail que les maladies professionnelles.

Tableau 28

Nombre de jours d'absence du travail selon le groupe d'âge, 2001-2004

Groupe d'âge	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Moins de 20 ans	18	2 636	44	13
20-29 ans	34	5 037	122	78
30-39 ans	64	2 850	193	61
40-49 ans	73	2 912	197	105
50-59 ans	84	1 553	167	55
60 ans et plus	118	288	21	11
Total	51	15 276	161	323

2.2.3 Le siège, le type et le genre de lésion

Dépendamment du siège de l'atteinte et de la gravité de la lésion professionnelle, la durée de rétablissement s'étale sur différentes périodes. En effet, en ce qui concerne les accidents du travail, les sièges de lésion tels que les *systèmes corporels*, le *cou*, les *sièges multiples* et le *tronc* nécessitent, en moyenne, une plus longue période d'absence (Tableau 29). En ce qui a trait aux maladies professionnelles, la répartition étant essentiellement concentrée aux *membres supérieurs*, il devient difficile d'interpréter les autres résultats vu le faible nombre d'effectifs concernant les autres sièges de lésion.

Tableau 29

Nombre de jours d'absence de travail selon le *siège* de lésion professionnelle, 2001-2004

Catégorie de siège	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Tête	25	462	0	9
Cou, y compris la gorge	95	280	237	5
Tronc	73	4 300	159	75
Membres supérieurs	29	7 112	157	218
Membres inférieurs	54	1 962	0	0
Systèmes corporels	180	217	332	2
Sièges multiples	87	744	285	12
Autres sièges	42	199	227	2
Total	51	15 276	161	323

Lorsque causés par un accident du travail, les *maux de dos* et les *lésions en ITE* requièrent une période d'absence d'emploi plus longue que ce n'est le cas pour la moyenne des accidents alors que, lorsque déclenché par une maladie professionnelle, la durée d'arrêt de travail pour les *lésions en ITE* est moins longue que la moyenne des lésions professionnelles (Tableau 30). Notons que ce sont les *autres* types de lésions qui exigent une plus longue absence de travail pour une maladie professionnelle.

Tableau 30

Nombre de jours d'absence de travail selon le *type* de lésion professionnelle, 2001-2004

Type de lésion	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Autres	41	11 123	202	139
Maux de dos	73	3 338	162	5
Lésions en ITE	88	815	129	179
Total	51	15 276	161	323

Le genre d'accident influe également sur la durée de rétablissement d'une lésion professionnelle. Par exemple, les *accidents de transport* et les *voies de fait* occasionnent, en moyenne, des temps d'arrêt de travail deux fois plus importants que la moyenne des accidents du travail (Tableau 31). À l'inverse, des accidents du travail provoqués par un *contact avec des objets* ou par l'*exposition à des substances nocives* nécessitent une durée de rétablissement passablement sous la moyenne

générale. Enfin, on retrouve en plus grand nombre des maladies professionnelles attribuables à des *réactions du corps et efforts*.

Tableau 31

 Nombre de jours d'absence de travail selon le *genre* de lésion professionnelle, 2001-2004

Catégorie genre d'accident	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Contacts avec des objets ou de l'équipement	22	4 621	193	5
Chutes	69	2 636	18	1
Réactions du corps et efforts	69	4 044	132	207
Exposition à des substances nocives	16	2 177	172	47
Accidents de transport	105	72	0	0
Feux et explosions	78	17	0	0
Voies de faits et actes violents	103	400	0	0
Autres événements ou expositions	43	272	95	8
Total	46	14 239	139	268
<i>Valeur manquante</i>	112	1 037	269	55

2.2.4 L'agent causal

Plusieurs causes peuvent expliquer la survenue d'une blessure ou d'une maladie professionnelle. L'agent causal peut engendrer des lésions professionnelles dont la durée de rétablissement s'étendra sur une plus ou moins longue période de temps.

Tableau 32

 Nombre de jours d'absence de travail
 selon l'*agent causal* de lésion professionnelle, 2001-2004

Catégorie de l'agent causal	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Produits et composés chimiques	14	202	115	18
Contenants	57	2 013	159	12
Mobilier et appareils	41	326	0	1
Machinerie	28	740	39	1
Pièces et matériaux	24	421	289	4
Personnes, plantes, animaux et minéraux	60	4 071	147	206
Structures et surfaces	64	2 484	18	1
Outils, instruments et équipement	19	2 256	27	2
Véhicules	75	149	0	0
Autres agents	26	1 579	77	23
Total	46	14 241	139	268
<i>Valeur manquante</i>	113	1 035	269	55

C'est le cas des accidents du travail causés par des *produits et composés chimiques*, par des *outils, instruments et équipement*, par des *pièces et matériaux*, par de la *machinerie* et par d'*autres agents* qui requièrent des arrêts de travail environ deux fois moins longs que la

moyenne de l'ensemble du secteur de la restauration (Tableau 32). À l'inverse, les *véhicules*, les *structures et surfaces* ainsi que les *personnes, plantes, animaux et minéraux* constituent les agents causaux des lésions ayant nécessité une plus longue période de rétablissement.

2.2.5 La « taille » de l'entreprise

La taille de l'entreprise – mesurée ici par sa masse salariale – est inversement corrélée à la durée d'arrêt de travail suite à une lésion professionnelle. Effectivement, plus l'entreprise est petite, plus la durée d'absence de l'emploi des travailleurs est longue. L'inverse est aussi vrai (Tableau 33). On remarque, cependant, une légère augmentation pour les entreprises d'une masse salariale supérieure à 15 millions de dollars.

Tableau 33
Nombre de jours d'absence de travail selon la « taille » de l'entreprise, 2001-2004

Masse salariale	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Moins de 200 000 \$	79	3 852	205	108
200 000 \$ à 1 000 000 \$	47	6 420	162	150
1 000 000 \$ à 5 000 000 \$	34	2 784	106	39
5 000 000 \$ à 15 000 000 \$	29	1 093	37	15
15 000 000 \$ et plus	32	1 121	83	11
Total	51	15 270	161	323
<i>Valeur manquante</i>	-	6	-	0

2.2.6 La région de résidence¹⁷

Le nombre de jours d'absence d'emploi suite à une lésion professionnelle varie également selon la région de résidence du travailleur (Tableau 34). Pour la période de 2001 à 2004, ce sont les accidents du travail survenus dans la région de la Gaspésie - îles de la Madeleine qui ont nécessité en moyenne la plus longue période d'absence d'emploi, soit 112 jours comparativement à 47 jours pour les accidents du travail du secteur de la restauration. On remarque également que la période d'absence suite à un accident du travail, dans le secteur de la restauration, est en moyenne légèrement moins longue pour les travailleurs des régions de *Montréal, Québec, Chaudière-Appalaches, Saguenay - Lac St-Jean* et l'*Estrie*.

¹⁷ La région de résidence indique l'endroit où réside un travailleur et non pas le lieu où est implanté une entreprise.

Tableau 34

Nombre de jours d'absence de travail selon la région de résidence, 2001-2004

Bureau régional	Accident du travail		Maladie professionnelle	
	Moyenne (jours)	N	Moyenne (jours)	N
Montréal	39	2 522	30	15
Montérégie	49	2 629	183	37
Québec	39	2 404	139	93
Mauricie - Centre du Québec	53	780	365	3
Chaudière-Appalaches	39	765	103	32
Saguenay - Lac St-Jean	35	682	129	16
Estrie	33	601	560	1
Abitibi-Témiscamingue	69	265	237	8
Laurentides	62	1 080	192	43
Lanaudière	62	678	155	27
Laval	62	673	144	11
Gaspésie - îles de la Madeleine	112	118	332	12
Bas St-Laurent	53	370	185	4
Côte-Nord	42	209	576	2
Outaouais	58	585	52	10
Total	47	14 361	157	314
<i>Valeur manquante</i>	-	915	-	9

2.2.7 Les décès et la rechute

La rechute, autant pour les accidents du travail que pour les maladies professionnelles, conduit à un nombre de jours d'absence d'emploi fortement supérieur à celui des lésions professionnelles sans rechute. En effet, on compte en moyenne 206 jours d'absence pour un accident du travail accompagné d'une rechute comparativement à 47 jours en moyenne pour un accident sans rechute. Il en va de même pour les maladies professionnelles alors qu'une maladie professionnelle avec rechute a nécessité, en moyenne, une période d'absence d'emploi de 294 jours comparativement à 149 jours pour une maladie professionnelle sans rechute.

Tableau 35

Nombre de jours d'absence de travail selon la catégorie de dossier, 2001-2004

Catégorie de dossier	Moyenne (jours)	N
Accident professionnel	47	14 926
Accident professionnel : Décès	124 ¹⁸	10
Accident professionnel : Rechute	206	340
Total	51	15 276
Maladie professionnelle	149	295
Maladie professionnelle : Décès	0	1
Maladie professionnelle : Rechute	294	27
Total	161	323

¹⁸ Ce chiffre représente le nombre de jours d'absence de l'emploi pour les six travailleurs indemnisés décédés suite à un événement non relié au travail.

2.3 Le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle

Le programme de réadaptation offert par la CSST a pour objectif de réintégrer en emploi les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle qui nécessitent un rétablissement physique, mais aussi social ou professionnel. L'intérêt de cette section est de faire ressortir les caractéristiques des travailleurs de la restauration, victimes d'une lésion professionnelle relativement grave, obligeant le passage par le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle.

L'analyse s'est faite à partir des nouveaux dossiers des travailleurs dont la lésion professionnelle est survenue durant la période de 2001 à 2004 et qui sont entrés au programme de réadaptation à une date ultérieure. La maturation des dossiers variant d'une année à l'autre, on sous-estime, par conséquent, le nombre de travailleurs qui sont passés par le programme de réadaptation. Comme l'extraction des données s'est faite en mars 2005, plusieurs événements survenus en 2004 qui nécessiteront une intervention en réadaptation n'apparaissent pas encore parmi les dossiers de ce programme (voir Tableau 36).

Entre 2001 et 2004, 561 lésions professionnelles ont requis le passage par le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle, ce qui représentent 3,6 %¹⁹ des dossiers du secteur de la restauration (Tableau 36). Parmi celles-ci, 501 ont été occasionnées par des accidents du travail et 60 par diverses maladies professionnelles (Tableau 37).

Tableau 36
Répartition des dossiers en réadaptation, 2001-2004

Type de dossier	Année				Total
	2 001	2 002	2 003	2 004	
Autres	4 024	4 000	3 576	3 438	15 038
Réadaptation	178	183	152	48	561
Total	4 202	4 183	3 728	3 486	15 599

Le passage par le programme de la réadaptation varie selon l'unité de classification de la restauration et la lésion professionnelle (Tableau 37). En effet, une plus grande proportion de travailleurs dans le milieu des *taverne, bar et discothèque* ont eu recours au programme suite à un accident du travail (11,4 % par rapport à 3,3 %). Du côté des maladies professionnelles, ce sont les *restaurants avec livraison* et les *cafétérias* où l'on retrouve une plus grande proportion de travailleurs ayant recours au programme de réadaptation.

Le passage par le programme de réadaptation semble être l'apanage de certains travailleurs de la restauration et largement associé à des lésions professionnelles spécifiques (voir tableaux 2-A à 2-H de l'Annexe II). Autant pour les accidents du travail que les maladies professionnelles, on constate qu'une plus grande proportion de femmes, de travailleurs ayant fait une rechute ou

¹⁹ En 2001 et 2002, ce taux s'élève à 4,3 % pour le secteur de la restauration comparativement à 4,1 % pour l'ensemble des secteurs d'activité au Québec.

ouvrant dans une petite entreprise²⁰ sont passés par le programme de réadaptation comparativement à leurs congénères.

En ce qui a trait aux accidents du travail nécessitant le programme de réadaptation, on remarque une surreprésentation des travailleurs de la restauration âgés de plus de 30 ans ayant des *maux de dos* ou des *lésions en « ITE »*, ou ayant subi une lésion professionnelle causée par une *chute*, une *réaction du corps* ou par des *voies de faits* (voir Annexe II). Pour ce qui est des maladies professionnelles, ce sont surtout des lésions de type « *autres* » et les *expositions à des substances* qui ont mené au programme de réadaptation.

Tableau 37

Répartition des dossiers en réadaptation selon le secteur de la restauration, 2001-2004

	Accident du travail			Maladie professionnelle		
	Autres	Réadaptation	Total	Autres	Réadaptation	Total
Restaurant sans livraison	6 262	209	6 471	129	23	152
	42,4	41,7	42,4	49,0	38,3	47,1
Restaurant avec livraison	2 586	80	2 666	40	15	55
	17,5	16,0	17,5	15,2	25,0	17,0
Exploitation d'une cafétéria	1 474	45	1 519	22	7	29
	10,0	9,0	9,9	8,4	11,7	9,0
Services de mets à emporter	3 972	110	4 082	61	13	74
	26,9	22,0	26,7	23,2	21,7	22,9
Taverne, bar ou discothèque	481	57	538	11	2	13
	3,3	11,4	3,5	4,2	3,3	4,0
Total	14 775	501	15 276	263	60	323
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans le secteur de la restauration, les débours moyens pour un dossier en réadaptation sont de 31 800 \$, ce qui représente environ dix fois les débours moyens des autres dossiers. Les débours d'indemnisation en réadaptation équivalent à 29,7 % des débours totaux versés aux travailleurs de la restauration entre 2001 et 2004. Durant cette période, la CSST a versé 14,2 millions de dollars en frais de réadaptation.

La gravité d'une lésion professionnelle peut également se mesurer par le taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP). Ce taux est attribué aux travailleurs dont la lésion professionnelle exigeait le passage par le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle. Mesurer la gravité par le taux d'APIPP demeure imparfait puisqu'on attribuera souvent à un problème de dos un faible taux d'APIPP, alors que ce genre d'atteinte peut engendrer de longues périodes d'indemnisation. Il faut donc interpréter avec précaution ce type d'indicateur.

La moyenne du taux d'APIPP dans le secteur de la restauration pour les années 2001 à 2004 est de 6,1²¹ alors que la moyenne, pour l'ensemble de tous les secteurs d'activité du Québec, est de

²⁰ Les petites entreprises dont la masse salariale annuelle est inférieure à 200 000 \$.

²¹ Le calcul repose sur 424 dossiers puisqu'on trouve 137 valeurs manquantes parmi les 501 dossiers en réadaptation.

8,2 pour la période 2001-2002²². La gravité des lésions professionnelles évaluée selon le taux d'APIPP s'avère plus faible dans le secteur de la restauration comparativement à l'ensemble des secteurs d'activité du Québec. Il faut cependant préciser que la durée moyenne d'absence d'emploi des travailleurs du secteur de la restauration ayant passé par le programme de réadaptation était de 545 jours.

²² Godin, J.-F. et al. (2006).

3. PORTRAIT DES TRAVAILLEURS DE LA RESTAURATION ESS 98

Pour compléter le profil décrit aux chapitres précédents, des informations sur les travailleurs du secteur de la restauration, tirées de l'Enquête sociale et de santé (ESS 98) sont présentées. Ces données offrent des informations additionnelles, telles que les conditions de travail, les caractéristiques des emplois et certains éléments de l'état de santé des travailleurs au Québec. L'intérêt principal de ces informations est de dresser un portrait général des travailleurs du secteur de la restauration, d'identifier leurs spécificités et de décrire les conditions et contraintes de travail ainsi que certains éléments de l'état de santé des travailleurs du secteur de la restauration.

3.1 La base de données de l'enquête sociale et de santé (1998)

Les données ayant servi pour les fins d'analyse de ce chapitre proviennent de l'enquête sociale et de santé de 1998 (ESS 98). Il s'agit principalement d'une enquête de perception menée auprès de 11 986 répondants²³ d'un ménage. Le fichier de données contenait deux types de pondération : le premier a été construit pour tenir compte de l'effet de plan du sondage²⁴ alors que le second transpose les informations recueillies à l'échelle de la population québécoise. Les résultats présentés tiennent compte du second type de pondération.

3.2 Description des travailleurs du secteur de la restauration

En 1998, on comptait environ 155 000 travailleurs au Québec dans le secteur de la restauration (CAEQ92), ce qui représentait 5 % de la population active occupée à cette époque. Les femmes représentaient la majorité des travailleurs (56,2 %) de la restauration tandis que les jeunes de moins de 25 ans formaient un peu plus du tiers (34,8 %) des effectifs dans ce secteur (Tableau 38).

Tableau 38
Répartition des travailleurs de la restauration selon le groupe d'âge et le sexe, ESS 98

Groupe d'âge	Sexe			
		Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	N	25 658	28 473	54 131
	%	47,4	52,6	100,0
25 ans et +	N	42 390	59 000	101 390
	%	41,8	58,2	100,0
Total	N	68 048	87 473	155 521
	%	43,8	56,2	100,0

La nature de l'emploi fait référence aux types d'activité accomplis dans le cadre du travail. Elle se divise en trois catégories : les travailleurs manuels, non manuels et mixtes. Cette

²³ Un seul répondant était interrogé par ménage.

²⁴ Pour plus d'information Daveluy et al. (2001).

catégorisation se base sur la charge physique du travail. Le **travailleur manuel**²⁵ exerce un métier exigeant la manipulation de charges lourdes ou moyennes sur une base régulière²⁶. De par la nature de l'emploi, les travailleurs manuels font partie de ceux qui s'exposent le plus à une lésion professionnelle. Le **travailleur mixte** exerce un métier exigeant la manipulation de charges légères et un travail avec une posture statique discontinue ou exigeant la manipulation occasionnelle de charges lourdes ou moyennes²⁷. Le **travailleur non manuel** exerce un métier où la charge manipulée et l'activité physique sont négligeables.

Le nature de l'emploi exercé dans le secteur de la restauration est majoritairement du type manuel (73,1 %). Le travail manuel ressort comme une des particularités des jeunes travailleurs (15-24 ans) dans le secteur de la restauration (Tableau 39) alors que les travailleurs âgés de 25 ans et plus occupent dans une plus grande proportion des emplois du type non manuel ou mixte.

Tableau 39
Répartition des travailleurs de la restauration
selon le groupe d'âge et la nature de l'emploi, ESS 98

Groupe d'âge		Nature de l'emploi			Total
		Manuel	Non manuel	Mixte	
15-24 ans	N	44 942	4 256	4 933	54 131
	%	83,0	7,9	9,1	100,0
25 ans et +	N	68 749	15 519	17 122	101 390
	%	67,8	15,3	16,9	100,0
Total	N	113 691	19 775	22 055	155 521
	%	73,1	12,7	14,2	100,0

3.3 Les accidents du travail dans le secteur de la restauration

Dans l'ESS 98, on retrouve des informations relatives aux accidents du travail « assez graves ». Contrairement aux informations contenues dans la base de données de la CSST, ces événements n'ont pas forcément été indemnisés par la Commission. Globalement, 2,9 % des travailleurs interrogés dans l'ESS 98 ont signalé avoir subi, au cours des 12 derniers mois, un accident du travail ayant provoqué une blessure « assez grave ». Ce taux de déclaration demeure bien en-deçà du taux d'incidence des lésions professionnelles observées à partir des données d'indemnisation de la CSST. En effet, selon Duguay et al. (2003), le taux d'incidence de 1995-1997 s'élevait à 4,0 % de sorte qu'on peut présumer que les informations tirées de l'ESS 98 tendent à sous-estimer l'incidence des accidents du travail au Québec.

²⁵ Ces définitions sont tirées du rapport « Les indicateurs de lésions par secteur d'activité économique – 1995-1997 » de Hébert et al. (2003). Pour de plus amples informations, se rapporter audit document.

²⁶ Sont également inclus dans cette catégorie, ceux qui manipulent des charges légères mais doivent travailler en utilisant une posture statique continue ou qui effectuent un travail répétitif continu.

²⁷ Sont également inclus dans cette catégorie, ceux qui effectuent un travail nécessitant de nombreux mouvements et manipulations avec une charge légère ou effectuant un travail répétitif discontinu.

Or, du côté de la restauration il en va autrement puisque le taux d'incidence d'accident du travail dépasse celui constaté dans les réclamations faites à la CSST. Il atteint effectivement 4,6 % (Tableau 40).

Tableau 40

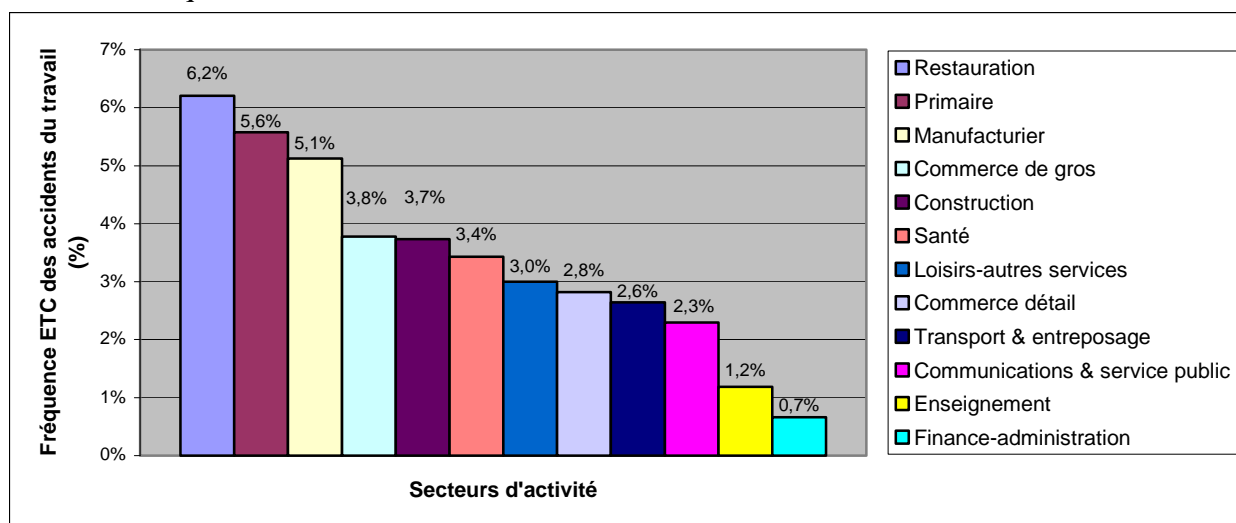
Accident du travail dans le secteur de la restauration selon le groupe d'âge, ESS 98.

		Accident du travail			
Groupe d'âge		Oui	Non	Inconnu	Total
15-24 ans	N	3 849	50 129	153	54 131
	%	7,1	92,6	0,3	100,0
25 ans et +	N	3 367	98 023	0	101 390
	%	3,3	96,7	0,0	100,0
Total	N	7 216	148 152	153	155 521
	%	4,6	95,3	0,1	100,0

Les jeunes (15-24 ans) font partie du bassin de travailleurs le plus surreprésenté parmi ceux qui ont été victimes d'un accident du travail (Tableau 40). En effet, plus de la moitié (53,3 %) des travailleurs accidentés appartiennent à cette tranche d'âge. Ils représentent 7,1 % des jeunes en emploi ayant subi un accident du travail tandis que l'on retrouve, chez les 25 ans et plus, seulement 3,3 % de travailleurs accidentés.

Graphique 4

Fréquence ETC²⁸ des accidents du travail selon le secteur d'activité, ESS 98



Source : Gervais, M. (2006), Enquête sociale et de santé 1998

La croissance continue des emplois atypiques a apporté des changements marquants dans le monde du travail. On n'a qu'à penser au travail à temps partiel qui est devenu monnaie courante dans plusieurs sphères de l'économie dont celle de la restauration. Ce type d'emploi réduit beaucoup le temps d'exposition pouvant entraîner une lésion professionnelle dans le milieu de travail. Afin de comparer adéquatement les taux d'incidence de chacun des grands secteurs d'activité, il a fallu établir un barème d'équivalence correspondant au nombre d'heures à temps

²⁸ Équivalent à temps complet.

complet. On désigne par taux de fréquence équivalent à temps complet (ETC) l'ajustement fait sur le taux d'incidence en tenant compte du nombre d'heures travaillées.

Le graphique 4 présente le taux de fréquence ETC pour certains grands secteurs d'activité économique. Ce taux de fréquence, pour le secteur de la restauration s'élève à 6,2 % comparativement à 4,6 %. Le fait de considérer le nombre d'heures travaillées au lieu du nombre de travailleurs accroît substantiellement la proportion des événements observés et révèle un taux comparable aux autres secteurs d'activité économique. En outre, le secteur de la restauration arrive au premier rang parmi les grands secteurs d'activité économique, devançant même les secteurs primaire et manufacturier généralement réputés pour leur haut taux d'accident.

4. LES PROFILS D'ACCIDENT

Ce chapitre présente les résultats des profils d'accident qu'il a été possible de dégager pour le secteur de la restauration. Pour déterminer les profils d'accident, l'analyse factorielle par correspondance (AFC) a été retenue. Cette approche a pour but de présenter un ensemble de variables fortement corrélées sous une forme condensée de variables, appelées facteurs communs. Essentiellement, elle rassemble les profils individuels et d'emploi ayant la plus grande similitude et qui se distinguent le plus entre chacun des profils. Ces principes exigent la sélection de variables appelées actives qui aident à mieux circonscrire les profils d'accident. Ces variables rassemblent les éléments qui apparaissent comme ceux pouvant le plus contribuer à organiser des profils d'accident.

Deux séries de profils sont présentées dans le cadre de ce chapitre. La première série est tirée des données d'indemnisation de la CSST, tandis que la seconde série provient de l'Enquête générale sur la santé et le bien-être de la population 1998 (ESS 98). Les principaux aspects documentés concernent les caractéristiques socio-démographiques et d'emploi, le type de lésion, le genre d'accident, la région et la « gravité des lésions ».

4.1 Les profils des lésions professionnelles déclarées à la CSST

Les données d'indemnisation des lésions professionnelles de la CSST concernant le secteur de la restauration ont permis de dégager dix profils d'accident dont le portrait global sera décrit dans cette section. Au total, 15 599 dossiers indemnisés dont la lésion professionnelle est survenue entre 2001 et 2004 ont servi aux analyses. La description des profils est présentée en ordre décroissant de fréquence d'événements. Le tableau 42 présente une synthèse des résultats²⁹.

Profil 1

Le premier profil concerne de jeunes travailleurs âgés de 20 à 29 ans (99,1 %) ayant connu un accident du travail (100,0 %). Il regroupe 22,5 % des événements documentés provenant des dossiers indemnisés en restauration de la CSST. Ces accidents ont surtout eu lieu dans des restaurants sans livraison (62,3 %) mais aussi dans le secteur des services de mets à emporter (31,9 %). Les événements surviennent plus souvent qu'attendu chez les hommes, dans des PME ainsi que dans les régions de Montréal et de Québec. Les accidents concernent plus souvent les membres supérieurs et sont dus à des contacts avec des objets ou à l'exposition à des substances nocives.

²⁹ Les tableaux décrivant les résultats de l'analyse factorielle se trouvent à l'annexe III.

Tableau 42 Synthèse des profils des lésions professionnelles indemnisées par la CSST du secteur de la restauration, 2001-2004

Caractéristiques	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5	Profil 6	Profil 7	Profil 8	Profil 9	Profil 10
% des événements documentés	22,5 %	12,7 %	12,6 %	12,4 %	8,3 %	8,2 %	7,2 %	7,0 %	5,8 %	3,5 %
Âge	20-29 ans	40-49 ans	30-39 ans	Moins de 20 ans	50-59 ans	30 ans et moins	40-59 ans	Moins de 20 ans	30-49 ans	20-39 ans
Sexe	Homme	Femme	-	Homme	Femme	Homme	Femme	-	Femme	
Lésion professionnelle	Accident du travail	Accident du travail	Accident du travail	Accident du travail	Accident du travail	Accident du travail	Accident du travail	Accident du travail	TMS	
Secteur d'activité	RSL et SME	RSL	RSL		RSL et RAL	RAL	Cafétéria	Cafétéria et RAL	RSL	Bar, taverne, discothèque
Type d'entreprise	PME	PE	PE	PME	PE	PME	Grande	Grande	PME	PE
Siège des atteintes	Membres supérieurs	Tronc (Maux de dos)	Tronc (Maux de dos)	Membres supérieurs	Tronc (Maux de dos), Membres inférieurs et Sièges multiples	-	Tronc (Maux de dos) et Tête	Tronc (Maux de dos)	Tronc (Maux de dos) et Membres supérieurs	Membres inférieurs, Tête et Sièges multiples
Genre d'accident	Contact avec objet et substances nocives	Chute et Réaction du corps et effort	-	Contact avec objet et Substances nocives	Chute et Réaction du corps et effort	Contact avec objet	-	Substances nocives	Réaction du corps et effort	Voies de faits et actes violents
Agent causal	-	-	-	Outils, instruments et Machinerie	Structure, surface	-	Machinerie	-	Personne, plante, animal	Personne, plante, animal
Région	Montréal et Québec	-	Montréal	Montréal, Estrie et Laurentides	Laval	Chaudière-Appalache, Bas St-Lautent, Mauricie, Québec et Lanaudière	Montréal, Montérégie, Laval et Outaouais	Québec et Outaouais	Québec	Outaouais
Programme de réadaptation	-	Réadaptation	-	-	Réadaptation	-	-	-	Réadaptation	Réadaptation

Profil 2

Le second profil regroupe des travailleurs âgés entre 40 et 49 ans (98,1 %) victimes d'un accident du travail (100,0 %). Ils représentent 12,7 % des travailleurs de la restauration indemnisés entre 2001 et 2004. Les événements semblent plus caractéristiques des restaurants sans livraison (55,2 %) et des petites entreprises (39,5 %). Les femmes représentent la majorité du groupe (63,8 %) et les maux de dos (30,8 %) s'avèrent la lésion professionnelle la plus fréquente. Les chutes (21,4 %) et les réactions du corps et à des efforts (30,6 %) seraient les causes les plus fréquentes. Ce groupe a eu recours, dans une plus grande proportion, au programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle (4,9 %).

Profil 3

Le troisième profil rassemble des travailleurs âgés entre 30 et 39 ans (98,0 %) victimes d'un accident du travail (100,0 %). Ils constituent 12,6 % des travailleurs de la restauration indemnisés pour une lésion professionnelle survenue entre 2001 et 2004. Les événements ont plus souvent que prévu eu lieu dans des restaurants sans livraison (58,2 %) et dans des petites entreprises (37,3 %). C'est à Montréal que survient une plus grande proportion des accidents (18,7 %). Les maux de dos représentent la principale lésion professionnelle (29,3 %).

Profil 4

Le quatrième profil concerne 12,4 % des effectifs indemnisés du secteur de la restauration. Le groupe est majoritairement constitué de jeunes de moins de 20 ans (98,7 %) ayant été victimes d'un accident du travail (100,0 %). Ces travailleurs accidentés sont surtout des hommes (52,8 %). Une plus grande proportion de ces travailleurs se trouve dans le secteur des services de mets à emporter (50,1 %) ou dans une PME (38,3 %). Les contacts avec des objets (37,8 %) et l'exposition à des substances nocives (23,0 %) sont les principaux genres d'accident. Les outils, les instruments et les équipements (19,4 %) sont les principales causes de lésions. Les membres supérieurs sont dans une plus grande proportion la région atteinte (62,7 %).

Profil 5

Le cinquième profil concerne 8,3 % des travailleurs de la restauration ayant reçu des indemnités. La majorité des travailleurs de ce groupe est âgée entre 50 et 59 ans (96,3 %) et a été victime d'un accident du travail (100,0 %). Il est constitué principalement de femmes (62,2 %). Pour une plus grande proportion qu'attendu, ils travaillent dans des petites entreprises (38,8 %), dans des restaurants sans livraison (50,2 %) ou avec livraison (21,3 %). Les chutes (24,6 %) ainsi que les réactions du corps et à des efforts (30,6 %) sont les principales causes d'accident tandis que la catégorie des *structures et des surfaces* ressort comme le principal agent causal (23,3 %). Le tronc (34,2 %), les membres inférieurs (16,0 %) et les sièges multiples (6,3 %) constituent les principaux sièges de lésion professionnelle. Ces travailleurs ont eu recours au programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle dans une plus grande proportion qu'attendue (7,9 %).

Profil 6

Le sixième profil concerne les travailleurs du secteur de la restauration avec livraison (100,0 %) qui ont subi un accident du travail (100,0 %). Ce groupe représente 8,2 % des travailleurs indemnisés du secteur de la restauration. Ils sont, pour la plupart, des hommes (57,3 %) ou âgés de moins de 30 ans (60,6 %). On les retrouve majoritairement dans des PME (91,8 %) et ils

résident, dans une plus grande proportion, en région : Québec (18,7 %), Chaudière-Appalaches (9,9 %), Mauricie-Centre du Québec (7,2 %), Lanaudière (6,2 %) et Bas St-Laurent (4,9 %). Par ailleurs, les régions de la Chaudière-Appalaches et du Bas St-Laurent affichent une fréquence presque deux fois plus élevée qu'attendu tandis que les autres régions se démarquent de façon moins importante que la valeur attendue.

Profil 7

Le septième profil est composé de travailleurs oeuvrant dans les grandes entreprises (98,4 %) et qui ont été victimes d'un accident du travail (99,9 %). Ce groupe est constitué en grande partie de femmes (58,6 %). Il représente 7,2 % des travailleurs ayant reçu une indemnisation pour une lésion professionnelle. Plusieurs travailleurs sont âgés de 40 à 59 ans (35,5 %) et la majorité occupe un emploi dans le secteur de l'exploitation d'une cafétéria (56,0 %). Les sièges d'accident les plus représentés sont le tronc (32,2 %) et la tête (4,3 %). Les maux de dos (24,7 %) sont le type de lésion professionnelle le plus fréquent pour ce groupe. La machinerie serait plus souvent en cause (6,5 %) dans leur cas. Ils résident surtout à Montréal (29,6 %), dans la Montérégie (24,1 %), à Laval (7,3 %) ou en Outaouais (5,9 %).

Profil 8

Le huitième profil rassemble 7,0 % des travailleurs indemnisés du secteur de la restauration. Ce sont des travailleurs accidentés (100,0 %) oeuvrant dans des grandes entreprises (100,0 %). Plusieurs viennent du secteur de l'exploitation d'une cafétéria (34,0 %) ou de la restauration avec livraison (26,3 %). Ils sont, dans une plus grande proportion, âgés de moins de 20 ans (20,9 %) et habitent surtout dans la région de Québec (19,3 %) ou de l'Outaouais (7,3 %). Les maux de dos représentent la lésion la plus commune pour ce groupe (25,0 %). L'exposition à des substances nocives est la cause d'accident qui caractérise le plus ce profil (17,3 %).

Profil 9

Le neuvième profil rassemble 5,8 % des travailleurs indemnisés. Il regroupe des travailleurs ayant des troubles musculo-squelettiques (TMS) (84,4 %), en grande partie des femmes (73,1 %) ou des travailleurs âgés de 30 à 49 ans (57,1 %). La grande majorité travaille dans une PME (80,7 %). La plupart travaille dans des restaurants sans livraison (47,5 %). Le tronc (33,7 %) et les membres supérieurs (56,4 %) sont les principaux sièges de lésion. Les *réactions du corps et efforts* représentent le genre d'accident qui caractérise le plus ce profil (72,6 %) alors que les *personnes, plantes et animaux* constituent le principal agent causal (59,9 %). La proportion est deux fois plus élevée que la valeur attendue pour ces dernières catégories. Pour ce groupe, le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle est plus souvent nécessaire (10,6 %).

Profil 10

Le dixième profil rassemble 3,5 % de travailleurs indemnisés. Ces travailleurs oeuvrent dans le secteur de l'exploitation d'une taverne, bar ou discothèque (100,0 %) et ont subi un accident du travail (99,6 %). Ce groupe, âgé de 20 à 39 ans (69,0 %), travaille dans des petites entreprises (57,3 %). Les voies de fait et les actes violents sont proportionnellement plus nombreux dans ce groupe de travailleurs (16,7 %). Les membres inférieurs (19,3 %), la tête (8,0 %) et les sièges multiples (7,8 %) sont les trois principaux sièges de lésion. Dans une plus grande proportion, ce

groupe de travailleurs indemnisés a eu recours au programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle (10,8 %).

4.2 Les profils des travailleurs de la restauration de l'ESS 98

Contrairement aux informations concernant les dossiers des lésions professionnelles indemnisées de la CSST, les données de l'ESS 98 contiennent des informations à propos des travailleurs de la restauration ayant ou n'ayant pas subi une lésion professionnelle. Il est donc possible de comparer les profils des travailleurs de la restauration victimes ou non d'une lésion professionnelle. Les analyses révèlent neuf profils types. Les trois premiers rassemblent les travailleurs de la restauration atteints de troubles musculo-squelettiques ou qui ont subi un accident du travail. Les six autres profils décrivent des travailleurs de la restauration dont bon nombre auront connu des problèmes de santé de courte ou de longue durée. Une synthèse des résultats est présentée au tableau 43. On retrouve, à l'annexe IV, les résultats des analyses factorielles.

Profil 1

Le premier profil regroupe des travailleurs de la restauration victimes d'un accident du travail (100,0 %) et atteints de troubles musculo-squelettiques (37,9 %). Il regroupe 4,6 % des travailleurs de la restauration. Ce groupe se distingue principalement par la présence de soutien social (94,3 %) et par l'occupation d'un emploi permanent (99,8 %). Environ le tiers travaille dans une PME (51 à 100 employés) et ont une bonne perception de leur santé (57,1 %). Un peu plus du quart des travailleurs ont un revenu supérieur à la moyenne. Cependant, ce groupe de travailleurs cumule quatre problèmes de santé (45,9 %) et ont été absents du travail pour des raisons de douleur pour une période variant entre 3 semaines et 3 mois (16,1 %). Environ la moitié (51,6 %) des travailleurs déclarent être ralentis par leurs collègues. Une proportion plus élevée (18,7 %) que celle attendue (4,1 %) est exposée à trois contraintes physiques.

Profil 2

Ce profil, qui ne compte que 2,2 % des travailleurs de la restauration, concerne des travailleurs âgés de plus de 55 ans (100,0 %) qui cumulent quatre problèmes de santé (52,8 %) et qui ont entre 10 à 19 ans d'ancienneté (41,6 %). Plus de la moitié (56,1 %) ont subi des troubles musculo-squelettiques. Plusieurs travailleurs de ce groupe souffrent de douleur depuis plus de 2 ans (61,9 %).

Tableau 43 Synthèse des profils des travailleurs de la restauration, ESS 98

Caractéristiques	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5	Profil 6	Profil 7	Profil 8	Profil 9
	Accident			Sans accident					
% des événements documentés	4,6 %	2,2 %	11,6 %	19,0 %	11,0 %	16,1 %	11,4 %	11,3 %	12,8 %
Âge	-	55 ans et plus	25-34 ans	15-34 ans	15-24 ans	35-44 ans	-	45-54 ans	-
Sexe	-	-	Femme	Homme	Femme	-	Homme	-	-
Lésion professionnelle	Accident du travail et TMS	TMS	TMS	-	-	-	-	-	-
Taille d'entreprise	PME	-	-	-	-	-	-	-	Grande
Ancienneté	-	10 à 19 ans	Moins d'un an	1 à 3 ans	-	10 à 19 ans	-	-	-
Type d'emploi	Permanent	-	Contrat durée indéterminée	Salarié	-	-	Autonome	-	Salarié
Nombre d'heures de travail	-	-	-	-	1 à 27 heures	41 heures et plus	-	-	-
Catégorie professionnelle	-	-	Bureau, commerce ou services	-	-	-	-	-	-
Période travaillée durant dernière année	7 à 11 mois	Continu	-	-	0 à 2 mois	-	-	Continu	-
Revenu	Supérieur à la moyenne	-	-	-	-	20 000 à 39 999\$	-	-	-
Douleur	-	Depuis 2 ans et plus	-	-	-	-	-	-	3 à 6 mois
Soutien social	Beaucoup	-	Faible	-	-	-	-	-	Élevé
Absence au travail	3 sem. à 3 mois	-	-	-	-	-	-	-	-
Cumul des contraintes	-	-	Exposé à 3	-	Exposé de 1 à 2	-	-	-	Exposé à 6 ou plus
Rythme de travail	Ralenti par les collègues	Lent	-	-	-	-	-	-	-

Profil 3

Ce profil regroupe 11,6 % des travailleurs de la restauration. Il rassemble des travailleurs qui vivent un niveau de détresse psychologique élevé (100,0 %) laquelle a nuit au travail et aux études pour le quart des travailleurs (25,7 %). Ce groupe est majoritairement composé de femmes (78,4 %) et de travailleurs âgés de 25 à 34 ans (64,4 %). La moitié (50,2 %) a moins d'un an d'ancienneté et un peu plus du quart des travailleurs (27,1 %) a souffert de troubles musculo-squelettiques. Ils occupent pour la plupart (71,1 %) un emploi de bureau ou encore dans les secteurs du commerce ou des services. Plus du quart des travailleurs vivent une certaine précarité de l'emploi associée à un emploi à durée indéterminée (26,1 %). Ils font souvent des excès de travail (60,7 %), composent souvent avec des demandes contradictoires (53,2 %), vivent de temps en temps des tensions dans les rapports avec le public (42,1 %) et travaillent souvent ou tout le temps dans un environnement bruyant (17,3 %). La proportion des travailleurs qui ont une perception de la santé mentale inférieure (37,1 %) est quatre fois plus élevée que celle attendue. La proportion des travailleurs ayant un faible soutien social (40,3 %) est presque deux fois plus élevée que celle attendue. Le cumul des problèmes de santé (4 problèmes) est une caractéristique de ce profil.

Profil 4

Aucun des travailleurs de ce profil n'a subi d'accident du travail ou souffert d'une lésion musculo-squelettique. Il regroupe 19,0 % des travailleurs de la restauration. Il est constitué majoritairement d'hommes (70,0 %) et de travailleurs âgés de 15 à 34 ans (99,9 %). Ils sont pour la plupart salariés (91,1 %) et n'ont pas de deuxième emploi³⁰ (96,5 %). La détresse psychologique est faible (91,8 %). Enfin, 13,7 % des travailleurs du profil sont très exposés à des solvants.

Profil 5

Bien qu'une forte majorité des travailleurs (95,7 %) de ce profil n'aient subi aucune lésion musculo-squelettique, tous ont connu au moins un problème de santé de longue durée. Ils représentent en tout 11,0 % des travailleurs de la restauration. Ce groupe est composé majoritairement de femmes (75,3 %) et de travailleurs âgés de 15 à 24 ans (62,1 %). Au cours des 12 derniers mois, plus du tiers des travailleurs de ce profil étaient aux études (38,3 %). Ils travaillent surtout à temps partiel³¹ (51,2 %) et cumulent pour la plupart une à deux contraintes physique ou organisationnelle (76,9 %). La majorité déclare avoir suffisamment de temps pour accomplir son travail (84,4 %).

Profil 6

Le sixième profil regroupe des travailleurs de la restauration qui n'ont pas connu d'accident du travail. Ce groupe constitue 16,1 % des travailleurs de ce secteur. Ces derniers sont tous âgés de 35 à 44 ans. Au cours des 12 derniers mois, la majorité était en emploi (91,9 %). La rémunération se fait rarement³² selon le rendement (91,2 %). Environ le quart des travailleurs de ce groupe ont entre 10 et 19 années d'ancienneté (26,3 %), travaillent plus de 41 heures

³⁰ Selon l'ESS98, environ 4 % des travailleurs occupe un deuxième emploi. Dans le secteur de la restauration, cette proportion est estimée à 10 % (Gervais, 2006).

³¹ Entre 0 et 27 heures par semaine.

³² Jamais ou de temps en temps.

(29,7 %), gagnent entre 20 000\$ et 39 999\$ annuellement et occupent un emploi dont la tâche de travail est de type mixte³³.

Profil 7

Ce qui caractérise le profil du septième groupe de travailleurs de la restauration est qu'ils ont tous eu un problème de santé de courte durée et n'ont jamais eu de trouble musculo-squelettique. Ce groupe représente 11,4 % des travailleurs de la restauration au Québec. Il est majoritairement composé d'hommes (64,6 %). Un travailleur sur cinq (20,2 %) de ce groupe est un travailleur autonome. La majorité d'entre eux déclare avoir une très bonne santé mentale (76,3 %).

Profil 8

On ne connaît que très peu de chose à propos de ce groupe de travailleurs si ce n'est qu'ils sont tous âgés de 45 à 54 ans. Il représente 11,3 % des travailleurs de la restauration. Au cours des 12 derniers mois, ces travailleurs étaient majoritairement en emploi (94,7 %) de façon continue (83,2 %) et vivaient un faible niveau de détresse psychologique (92,7 %). La moitié (49,6 %) des travailleurs de ce groupe déclare avoir une « bonne » santé mentale alors qu'un nombre comparable (51,7 %) affirme avoir régulièrement des tensions au travail avec le public.

Profil 9

Ce profil correspond à 12,8 % des travailleurs de la restauration. Il regroupe des travailleurs de la restauration qui ont tous connu plus d'un problème de santé de longue durée et ont tous un niveau de détresse psychologique de faible à moyen. Un peu plus de la moitié (53,7 %) des travailleurs de ce groupe est âgé de 25 à 34 ans. Plusieurs sont encore aux études (41,2 %). Ils vivent seuls ou ont un enfant à charge (famille monoparentale) dans une forte proportion (40,3 %). Certains cumulent plus de six contraintes physique et organisationnelle (9,2 %)³⁴ et connaissent entre deux et quatre problèmes de santé (99,5 %). Ils sont plus nombreux à travailler dans des grandes entreprises (16,0 % comparativement à 6,0 % pour l'ensemble des travailleurs de la restauration) et pour plus d'un employeur (23,0 % comparativement à 11,8 % chez les autres travailleurs de la restauration). Une plus grande proportion (17,6 % versus 8,1 %) souffre de douleur depuis 3 à 6 mois. Le faible niveau de détresse psychologique serait associé à une très bonne perception de leur santé mentale (86,4 %) et un soutien social élevé (92,6 %).

³³ Le travailleur mixte exerce un métier exigeant à la fois la manipulation de charges légères et un travail avec une posture statique discontinue OU manipule occasionnellement une charge lourde ou moyenne OU effectue un travail nécessitant de nombreux mouvements et manipulations avec une charge légère OU effectue un travail répétitif discontinu.

³⁴ Comparativement à 2,0 % pour les autres travailleurs de la restauration.

CONCLUSION

Cette étude visait à produire un bilan des lésions professionnelles survenues dans le secteur de la restauration au cours des années 2001 à 2004. Des profils d'accidents et un portrait général des travailleurs du secteur de la restauration sont venus enrichir le portrait statistique. À la lumière des résultats, ce rapport a permis de dégager divers constats en lien avec les lésions professionnelles du secteur de la restauration qui pourraient soutenir des orientations en termes d'intervention en SST dans ce secteur d'activité.

Le secteur de la restauration ressort comme une unité sectorielle où l'on dénombre un fort volume de lésions professionnelles indemnisées, une fois que l'on tient compte du nombre d'heures travaillées, c'est-à-dire en transformant les heures de travail à temps partiel en équivalence à temps complet. La fréquence élevée des lésions professionnelles du secteur de la restauration s'explique par le grand nombre de travailleurs dans ce secteur d'activité. En ce qui a trait à la gravité des lésions professionnelles survenues dans le secteur de la restauration (à l'exception des bars et des tavernes), elle s'avère inférieure à la moyenne des autres secteurs d'activité économique. En matière de prévention en SST pour le secteur de la restauration, il faudrait davantage considérer le grand nombre de lésions professionnelles avant de s'attarder à leur gravité.

Sur le plan de la gravité des lésions professionnelles, nous retenons surtout les cas de décès et de rechute ainsi que ceux ayant nécessité le passage par le programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle. Dans le secteur de la restauration, un décès demeure un événement rare. Par contre, on observe plusieurs rechutes du côté des maladies professionnelles. Un accident du travail avec rechute engendre des débours quatre fois plus élevés que la moyenne pour un accident du travail sans rechute et deux fois plus élevés pour une maladie professionnelle. Il en va de même pour la durée d'absence de l'emploi : un accident du travail suivi d'une rechute requiert en moyenne une période de rétablissement quatre fois plus longue qu'un accident sans rechute tandis qu'une rechute suite à une maladie professionnelle double en moyenne la période de rétablissement.

On retient également que certains attributs individuels ont une incidence sur la survenue d'une lésion professionnelle dans le secteur de la restauration. En effet, les *femmes* victimes d'une *maladie professionnelle* sont largement surreprésentées pour les années 2001 à 2004, alors que les *hommes* subissent davantage d'accidents du travail, particulièrement dans les secteurs de la *restauration avec ou sans livraison* et des *taverne, bar, discothèque*. L'âge des travailleurs agit également sur la propension à subir ou non une lésion professionnelle. En effet, la moitié des travailleurs de la restauration victimes d'un accident du travail ont moins de 30 ans tandis que plus de la moitié des travailleurs ayant subi une maladie professionnelle ont plus de 40 ans.

Les débours associés à une lésion professionnelle et la durée d'absence varient dépendamment de la taille de l'établissement. En effet, les débours d'indemnisation des travailleurs accidentés et leur durée d'absence de l'emploi sont moindres dans une grande entreprise. Autrement dit, une lésion professionnelle survenue dans une grande entreprise coûte moins cher, en temps et en argent, que ce n'est le cas dans une petite entreprise.

Les données d'indemnisation de la CSST ont permis de dégager dix profils d'accidents à partir de 15 599 dossiers indemnisés entre 2001 et 2004. Quatre profils regroupent 60 % des lésions professionnelles survenues principalement dans le secteur de la restauration sans livraison. Ces profils concernent davantage des accidents du travail que des maladies professionnelles. Le tronc et les membres supérieurs sont les parties du corps les plus souvent lésées. Les six autres profils d'accidents dégagent des profils largement diversifiés. En effet, ces profils concernent des travailleurs de la restauration ayant des traits spécifiques reliés à des types de lésions professionnelles, à des sous-secteurs de la restauration, au sexe et à l'âge des travailleurs, etc. Ces profils ont permis de faire ressortir des constats forts intéressants. Par exemple, les travailleurs de trois des quatre profils où l'on retrouve, dans une plus grande proportion, des travailleurs ayant eu recours au programme de réadaptation occupaient, en plus grand nombre, un emploi dans une petite entreprise. Les hommes, victimes d'un accident du travail dans le secteur de la restauration, sont dans une plus grande proportion âgés de moins de 30 ans alors que les femmes sont âgées de plus de 40 ans.

Les analyses tirées des données de l'*enquête sociale et de santé* (ESS 98) ont permis d'extraire neuf profils des travailleurs du secteur de la restauration. Trois profils retiennent notre attention puisqu'ils rassemblent 18,4 % des travailleurs de la restauration ayant subi un accident du travail ou souffrant de TMS. Un de ces profils regroupe 11,6 % des travailleurs qui ont été dans une plus grande proportion victimes de TMS. Ce profil permet d'établir des liens entre des conditions de travail dans le milieu de la restauration et des lésions professionnelles. Majoritairement composé de femmes et de travailleurs âgés de 25 à 34 ans, ce groupe est exposé à des demandes contradictoires, déclare souvent un excès au travail, vit de temps en temps des tensions avec le public et travaille souvent ou tout le temps dans un environnement bruyant. Bien qu'aucune lésion professionnelle particulière ne ressorte dans les six autres profils, on constate des problèmes de santé (de courte ou de longue durée) dans trois autres profils regroupant plus du tiers (35,2 %) des travailleurs de la restauration.

La prise en considération de la gravité des lésions professionnelles s'avère une avenue intéressante qui a toutefois ses limites. En effet, dans ce rapport, la gravité des lésions professionnelles a été évaluée d'après les débours afférents de l'indemnisation et la période de rémission du travailleur estimée par la durée des versements d'indemnisation. Mesurer ainsi la gravité engendre des paradoxes difficiles à surmonter. Elle offre malgré cela, un aperçu du type d'événement survenu dans le secteur de la restauration. Afin de mieux orienter les actions en matière de prévention, il faudrait songer à recueillir sur le terrain des informations détaillées sur le contexte et les conditions de travail ainsi que les circonstances et les facteurs de risques reliés aux lésions professionnelles du milieu de la restauration.

RÉFÉRENCES

Bureau de la statistique (1984). *Classification des activités économiques du Québec*. Direction de la statistique et des méthodes.

CSST (2003). *Statistiques sur les affections vertébrales 1999-2002*. Direction de la statistique et de la gestion de l'information, Québec, août.

CSST (2006). Table des taux 2006, 27 pages.

Daveluy, Carole, Pica, L., Audet, N., Courtemanche, R., Lapointe, F., Côté, L. et Beaulne, J. (2001). *Enquête sociale et de santé 1998, Cahier technique et méthodologique*. Volume 1, Document générale, Institut de la statistique du Québec, 354 pages.

Godin, J.-F., Baril, R. et Massicotte, P. (2006). *Portrait statistique des travailleurs en réadaptation pour 2001-2002*. Études et recherches / Rapport, IRSST.

Groupe AST. (2001). *Étude sur les lésions professionnelles dans l'industrie de la restauration de 1996 à 2000*. Rapport non publié. Décembre. 29 pages.

Hébert, F., Duguay, P. et Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par secteur d'activité économique en 1995-1997*. Études et recherches / Rapport R-333, 229 pages.

Manuel de codage, Direction de la statistique et de la gestion de l'information.

Ricard, G. et Allaire, M. (2003). *Statistiques sur les lésions en «ITE» du système musculo-squelettique 1999-2002*. Commission de la santé et de la sécurité du travail. Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information. Service de la statistique. Novembre.

ANNEXE I TABLEAUX DE L'ÉTUDE SUR LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES DANS L'INDUSTRIE DE LA RESTAURATION DE 1996 À 2000

Tableau 1-A
Accidents du travail : Ratio de fréquence 1996-2000

Unité de classification	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
Restaurant sans livraison						
Nombre d'employeurs	6 237	6 179	6 090	5 986	5 947	6 088
Nombre d'accidents du travail	1 950	1 870	1 822	1 948	1 803	1 879
Ratio de fréquence	0,31	0,30	0,30	0,33	0,30	0,31
Restaurant avec livraison						
Nombre d'employeurs	1 854	1 811	1 772	1 764	1 755	1 791
Nombre d'accidents du travail	828	771	744	715	757	763
Ratio de fréquence	0,45	0,43	0,42	0,41	0,43	0,43
Cafétéria						
Nombre d'employeurs	470	466	478	497	475	477
Nombre d'accidents du travail	386	432	389	448	452	421
Ratio de fréquence	0,82	0,93	0,81	0,90	0,95	0,88
Services de mets à emporter						
Nombre d'employeurs	3 628	3 596	3 660	3 706	3 732	3 664
Nombre d'accidents du travail	1 475	1 485	1 391	1 149	1 242	1 348
Ratio de fréquence	0,41	0,41	0,38	0,31	0,33	0,37
Taverne, bar, disco						
Nombre d'employeurs	2 370	2 334	2 287	2 251	2 196	2 288
Nombre d'accidents du travail	138	148	166	167	154	155
Ratio de fréquence	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07	0,07
Total						
Nombre d'employeurs	14 559	14 386	14 287	14 204	14 105	14 308
Nombre d'accidents du travail	4 777	4 706	4 512	4 427	4 408	4 566
Ratio de fréquence	0,33	0,33	0,32	0,31	0,31	0,32

Source : Données de la CSST, Groupe AST (2001), page 10.

Tableau 1-B
Maladies professionnelles : Ratio de fréquence 1996-2000

Unité de classification	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
Restaurant sans livraison						
Nombre d'employeurs	6 237	6 179	6 090	5 986	5 947	6 088
Nombre de maladies professionnelles	56	55	68	66	61	61
Ratio de fréquence	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Restaurant avec livraison						
Nombre d'employeurs	1 854	1 811	1 772	1 764	1 755	1 791
Nombre de maladies professionnelles	34	28	28	25	21	27
Ratio de fréquence	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,02
Cafétéria						
Nombre d'employeurs	470	466	478	497	475	477
Nombre de maladies professionnelles	12	18	11	12	8	12
Ratio de fréquence	0,03	0,04	0,02	0,02	0,02	0,03
Services de mets à emporter						
Nombre d'employeurs	3 628	3 596	3 660	3 706	3 732	3 664
Nombre de maladies professionnelles	44	27	24	31	32	32
Ratio de fréquence	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Taverne, bar, disco						
Nombre d'employeurs	2 370	2 334	2 287	2 251	2 196	2 288
Nombre de maladies professionnelles	3	5	4	6	2	4
Ratio de fréquence	0,001	0,002	0,002	0,003	0,001	0,002
Total						
Nombre d'employeurs	14 559	14 386	14 287	14 204	14 105	14 308
Nombre de maladies professionnelles	149	133	135	140	124	136
Ratio de fréquence	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01

Source : Données de la CSST, Groupe AST (2001), page 11.

Tableau 1-C
Accidents du travail : Débours moyens 1996-2000

Unité de classification	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
Restaurant sans livraison						
Débours moyens par employeur (\$)	1 066	977	960	981	692	937
Débours moyens par accident (\$)	3 410	3 228	3 210	3 013	2 284	3 036
Débours moyens par jour d'absence (\$)	54	52	53	56	54	54
Durée moyenne d'absence (jrs)	63	62	61	54	42	57
Restaurant avec livraison						
Débours moyens par employeur (\$)	1 299	1 074	1 730	1 077	1 010	1 238
Débours moyens par accident (\$)	2 908	2 523	4 120	2 656	2 343	2 907
Débours moyens par jour d'absence (\$)	49	50	55	52	52	52
Durée moyenne d'absence (jrs)	59	51	75	51	45	56
Cafétéria						
Débours moyens par employeur (\$)	2 595	2 845	2 230	2 883	1 902	2 493
Débours moyens par accident (\$)	3 160	3 068	2 740	3 198	1 999	2 823
Débours moyens par jour d'absence (\$)	51	51	53	57	51	53
Durée moyenne d'absence (jrs)	62	60	52	56	56	54
Services de mets à emporter						
Débours moyens par employeur (\$)	808	814	913	777	652	792
Débours moyens par accident (\$)	1 987	1 971	2 402	2 505	1 959	2 152
Débours moyens par jour d'absence (\$)	54	48	51	51	50	51
Durée moyenne d'absence (jrs)	37	41	48	49	39	43
Taverne, bar, disco						
Débours moyens par employeur (\$)	436	368	505	613	343	453
Débours moyens par accident (\$)	7 486	5 796	6 958	8 267	4 893	6 701
Débours moyens par jour d'absence (\$)	56	50	50	52	53	52
Durée moyenne d'absence (jrs)	134	115	140	160	93	129
Total						
Débours moyens par employeur (\$)	978	910	1 013	948	708	912
Débours moyens par accident (\$)	2 981	2 782	3 209	3 040	2 264	2 858
Débours moyens par jour d'absence (\$)	53	51	53	54	52	52
Durée moyenne d'absence (jrs)	56	55	61	56	43	54

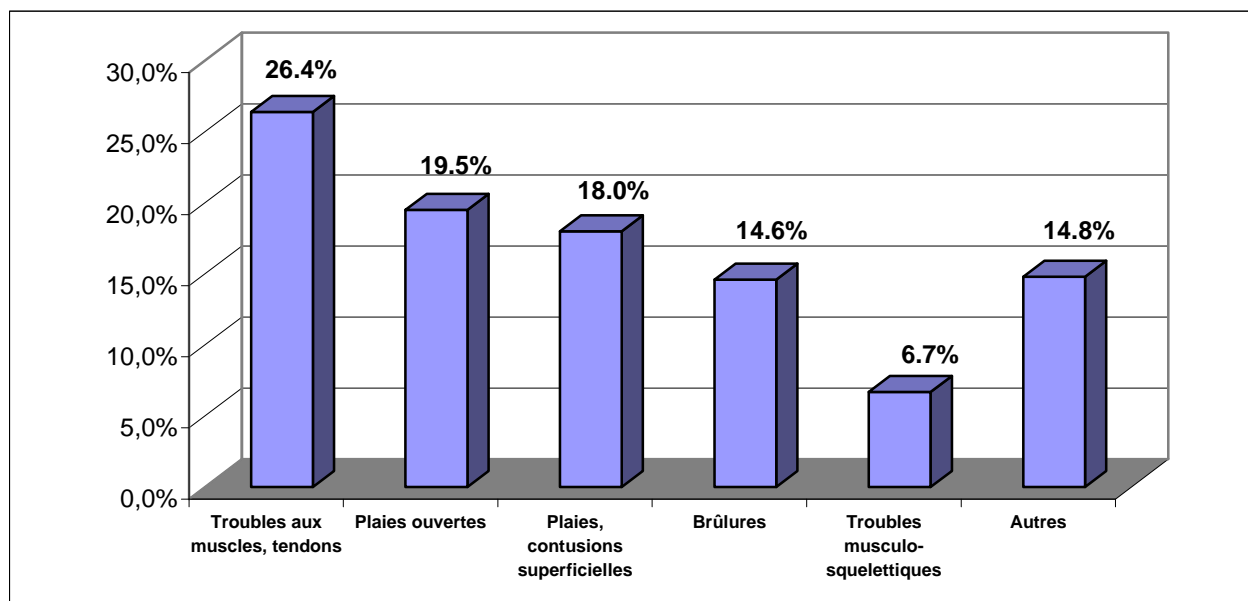
Source : Données de la CSST, Groupe AST (2001), page 14.

Tableau 1-D
Maladies professionnelles : Débours moyens 1996-2000

Unité de classification	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
Restaurant sans livraison						
Débours moyens par employeur (\$)	86	128	135	125	65	108
Débours moyens par mal. prof. (\$)	9 544	14 403	12 121	11 348	6 363	10 745
Débours moyens par jour d'absence (\$)	43	48	43	44	50	45
Durée moyenne d'absence (jrs)	222	297	283	256	256	237
Restaurant avec livraison						
Débours moyens par employeur (\$)	241	99	137	125	77	137
Débours moyens par mal. prof. (\$)	13 132	6 375	8 695	8 838	6 416	9 001
Débours moyens par jour d'absence (\$)	46	44	49	38	42	44
Durée moyenne d'absence (jrs)	283	144	176	236	153	205
Cafétéria						
Débours moyens par employeur (\$)	312	165	98	147	68	158
Débours moyens par mal. prof. (\$)	12 226	4 282	4 264	6 089	4 030	6 164
Débours moyens par jour d'absence (\$)	39	46	63	44	47	46
Durée moyenne d'absence (jrs)	317	94	68	137	85	133
Services de mets à emporter						
Débours moyens par employeur (\$)	108	46	42	64	53	62
Débours moyens par mal. prof. (\$)	8 873	6 126	6 362	7 696	6 188	7 247
Débours moyens par jour d'absence (\$)	44	47	43	43	46	44
Durée moyenne d'absence (jrs)	202	130	149	178	135	164
Taverne, bar, disco						
Débours moyens par employeur (\$)	23	17	1	18	18	15
Débours moyens par mal. prof. (\$)	18 174	7 964	843	6 577	19 351	8 794
Débours moyens par jour d'absence (\$)	24	91	26	38	35	36
Durée moyenne d'absence (jrs)	762	87	32	173	551	245
Total						
Débours moyens par employeur (\$)	108	87	89	93	56	87
Débours moyens par mal. prof. (\$)	10 554	9 421	9 412	9 436	6 386	9 118
Débours moyens par jour d'absence (\$)	43	47	44	43	48	45
Durée moyenne d'absence (jrs)	244	199	214	221	134	204

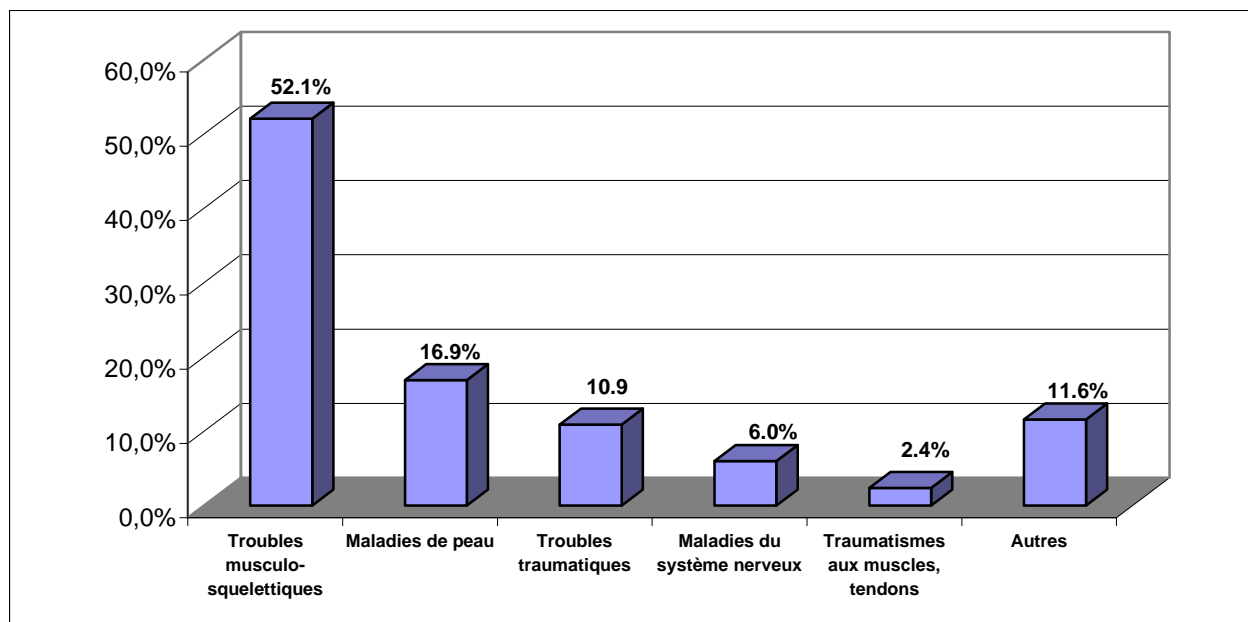
Source : Données de la CSST, Groupe AST (2001), page 15.

Graphique 1-E
Accidents du travail : Répartition selon la nature (1996-2000)



Source : Données de la CSST, Groupe AST (2001), page 22.

Graphique 1-F
Maladies professionnelles : Répartition selon la nature (1996-2000)



Source : Données de la CSST, Groupe AST (2001), page 22.

Tableau 1-G
Genre des accidents (1996-2000)

	Restaurant sans livraison	Restaurant avec livraison	Cafétéria	Services de mets à emporter	Taverne, bar, discothèque	Total
Acte violent	3,2 %	3,2 %	1,3 %	2,1 %	12,3 %	3,0 %
Chute	16,1 %	18,4 %	12,5 %	17,1 %	18,5 %	16,5 %
Contact avec température extrême	12,5 %	13,4 %	10,0 %	19,1 %	2,3 %	14,0 %
Contact avec objet	9,9 %	8,8 %	9,8 %	8,1 %	8,5 %	9,2 %
Effort excessif	11,3 %	12,1 %	16,1 %	13,4 %	15,9 %	12,7 %
Frappé par un objet	18,6 %	14,1 %	18,4 %	11,5 %	9,4 %	15,4 %
Frottement, abrasion	7,5 %	5,7 %	5,3 %	4,5 %	4,9 %	6,0 %
Réactions du corps	10,8 %	12,0 %	15,1 %	12,9 %	15,0 %	12,2 %
Autres	10,1 %	12,3 %	11,5 %	11,2 %	13,1 %	11,05
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Données de la CSST, Groupe AST (2001), page 25.

Tableau 2-E
Répartition des travailleurs indemnisés en réadaptation
du secteur de la restauration selon la catégorie de dossier, 2001-2004

		Accident du travail			Maladie professionnelle		
		Autres	Réadaptation	Total	Autres	Réadaptation	Total
Lésion professionnelle	N	14 488	438	14 926	245	50	295
	%	98,1	87,4	97,7	93,2	83,3	91,3
Lésion professionnelle: Décès	N	10	0	10	1	0	1
	%	0,1	0,0	0,1	0,4	0,0	0,3
Lésion professionnelle: Rechute	N	277	63	340	17	10	27
	%	1,9	12,6	2,2	6,5	16,7	8,4
Total	N	14 775	501	15 276	263	60	323
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2-F
Répartition des travailleurs indemnisés en réadaptation
du secteur de la restauration selon la masse salariale, 2001-2004

		Accident du travail			Maladie professionnelle		
		Autres	Réadaptation	Total	Autres	Réadaptation	Total
Moins de 200 000 \$	N	3 629	223	3 852	82	26	108
	%	24,6	44,5	25,2	31,2	43,3	33,4
200 000 \$ à 1 000 000 \$	N	6 232	188	6 420	124	26	150
	%	42,2	37,5	42,0	47,1	43,3	46,4
1 000 000 \$ à 5 000 000 \$	N	2 732	52	2 784	33	6	39
	%	18,5	10,4	18,2	12,5	10,0	12,1
5 000 000 \$ à 15 000 000 \$	N	1 073	20	1 093	13	2	15
	%	7,3	4,0	7,2	4,9	3,3	4,6
15 000 000 \$ et plus	N	1 103	18	1 121	11	0	11
	%	7,5	3,6	7,3	4,2	0,0	3,4
Total	N	14 769	501	15 270	263	60	323
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2-G
Débours moyens et totaux des frais en réadaptation
pour les accidents du travail, 2001-2004

	Débours moyens (\$)	Débours totaux (\$)	N
Autres	2 145	31 694 855	14 775
Réadaptation	32 275	12 343 711	501
Total	3 133	44 038 566	15 276

Tableau 2-H
Débours moyens et totaux des frais en réadaptation
pour les maladies professionnelles, 2001-2004

	Débours moyens (\$)	Débours totaux (\$)	N
Autres	4 828	1 057 714	263
Réadaptation	27 831	1 881 860	60
Total	9 101	2 939 574	323

ANNEXE III PROFILS D'ACCIDENT DU SECTEUR DE LA RESTAURATION TIRÉS DES DOSSIERS D'INDEMNISATION DE LA CSST, 2001-2004

PROFIL 1

Effectif: 3506 - Pourcentage: 22,5

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Groupe d'âge	20-29 ans	99,06	32,79	98,75
Unité de classification	Restaurant sans livraison	62,26	42,46	26,83
Masse salariale	1 000 000 \$ à 5 000 000 \$	25,70	18,10	12,84
Type de lésion	Accident	100,00	97,93	12,63
Programme de réadaptation	Non	80,26	72,20	12,39
Masse salariale	200 000 \$ à 1 000 000 \$	50,97	42,12	11,98
Catégorie de l'agent causal	Outils, instruments, équipements	20,28	14,48	10,71
Catégorie de siège	Membres supérieurs	54,16	46,99	9,64
Catégorie du genre d'accident	Contacts avec des objets	36,22	29,66	9,53
Lésion professionnelle	Autres	98,52	96,40	8,30
Unité de classification	Services de mets à emporter	31,86	26,64	7,81
Bureau régional	Québec	19,42	16,01	6,13
Sexe	Hommes	49,17	44,85	5,82
Catégorie du genre d'accident	Exposition à des substances nocives	16,54	14,26	4,31
Catégorie de l'agent causal	Autres agents	12,04	10,27	3,82
Bureau régional	Montréal	18,37	16,26	3,77
Catégorie de l'agent causal secondaire	Autres agents	36,91	35,19	2,39

PROFIL 2

Effectif: 1987 - Pourcentage: 12,7

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Groupe d'âge	40-49 ans	98,09	19,34	86,33
Masse salariale	Moins de 200 000 \$	39,51	25,39	14,85
Unité de classification	Restaurant sans livraison	55,21	42,46	12,21
Catégorie de lésion	Maux de dos	30,80	21,43	10,47
Type de lésion	Accident	100,00	97,93	9,10
Catégorie de siège	Tronc	36,13	28,05	8,39
Sexe	Femmes	63,81	55,15	8,35
Catégorie du genre d'accident	Chutes	21,44	16,90	5,59
Catégorie de l'agent causal secondaire	*Réponse manquante*	9,06	6,92	3,84
Bureau régional	*Réponse manquante*	7,90	5,92	3,81
Catégorie de l'agent causal	*Réponse manquante*	9,06	6,99	3,71
Catégorie du genre d'accident	*Réponse manquante*	9,06	7,00	3,68
Catégorie du genre d'accident	Réactions du corps et efforts	30,60	27,25	3,53
Masse salariale	1 000 000 \$ à 5 000 000 \$	20,99	18,10	3,50
Programme de réadaptation	Oui	4,88	3,60	3,11
Catégorie de l'agent causal	Structures et surface	18,27	15,93	2,97
Catégorie de siège	Sièges multiples	6,09	4,85	2,64
Catégorie de l'agent causal	Contenants	14,75	12,98	2,44

PROFIL 3

Effectif: 1965 - Pourcentage: 12,6

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Groupe d'âge	30-39 ans	98,02	18,66	86,90
Unité de classification	Restaurant sans livraison	58,17	42,46	14,95
Masse salariale	Moins de 200 000 \$	37,30	25,39	12,51
Type de lésion	Accident	100,00	97,93	9,04
Catégorie de lésion	Maux de dos	29,26	21,43	8,74
Catégorie de siège	Tronc	32,93	28,05	5,06
Bureau régional	Montréal	18,73	16,26	3,09
Bureau régional	*Réponse manquante*	7,18	5,92	2,41

PROFIL 4

Effectif: 1910 - Pourcentage: 12,2

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Groupe d'âge	Moins de 20 ans	98,74	16,98	89,78
Unité de classification	Services de mets à emporter	50,05	26,64	23,41
Masse salariale	1 000 000 \$ à 5 000 000 \$	38,27	18,10	22,44
Catégorie de siège	Membres supérieurs	62,72	46,99	14,71
Catégorie de lésion	Autres	85,34	72,20	14,44
Catégorie du genre d'accident	Exposition à des substances nocives	22,98	14,26	10,95
Programme de réadaptation	Non	99,48	96,40	9,23
Type de lésion	Accident	100,00	97,93	8,90
Catégorie du genre d'accident	Contacts avec des objets	37,75	29,66	8,08
Sexe	Hommes	52,83	44,85	7,44
Bureau régional	Montérégie	22,77	17,09	6,79
Catégorie de l'agent causal	Outils, instruments	19,37	14,48	6,24
Bureau régional	Estrie	6,23	3,86	5,31
Bureau régional	Laurentides	9,95	7,20	4,71
Catégorie de l'agent causal	Autres agents	13,14	10,27	4,24
Catégorie de l'agent causal	Machinerie	6,65	4,75	3,93
Catégorie de l'agent causal secondaire	Machinerie	4,76	3,27	3,67
Catégorie de l'agent causal secondaire	Autres agents	38,95	35,19	3,62

PROFIL 5

Effectif: 1298 - Pourcentage: 8,3

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Groupe d'âge	50-59 ans	96,30	10,31	81,16
Masse salariale	Moins de 200 000 \$	38,75	25,39	11,06
Programme de réadaptation	Oui	7,86	3,60	7,55
Catégorie du genre d'accident	Chutes	24,58	16,90	7,32
Catégorie de l'agent causal	Structures et surface	23,27	15,93	7,16
Type de lésion	Accident	100,00	97,93	7,14
Unité de classification	Restaurant sans livraison	50,15	42,46	5,80
Sexe	Femmes	62,17	55,15	5,31
Catégorie de siège	Tronc	34,21	28,05	5,04
Catégorie de siège	Membres inférieurs	15,95	12,58	3,67
Unité de classification	Restaurant avec livraison	21,26	17,44	3,67
Bureau régional	*Réponse manquante*	8,17	5,92	3,37
Bureau régional	Laval	6,01	4,38	2,80
Catégorie du genre d'accident	Réactions du corps et efforts	30,59	27,25	2,76
Catégorie de siège	Sièges multiples	6,32	4,85	2,43

PROFIL 6

Effectif: 1285 - Pourcentage: 8,3

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Unité de classification	Restaurant avec livraison	100,00	17,44	71,43
Masse salariale	200 000 \$ à 1 000 000 \$	91,83	42,12	39,29
Sexe	Hommes	57,28	44,85	9,29
Bureau régional	Chaudière-Appalaches	9,88	5,11	7,28
Type de lésion	Accident	100,00	97,93	7,10
Catégorie de lésion	Autres	79,46	72,20	6,20
Groupe d'âge	20-29 ans	40,08	32,79	5,70
Bureau régional	Bas St-Laurent	4,90	2,40	5,40
Programme de réadaptation	Non	98,13	96,40	3,67
Bureau régional	Mauricie - Centre du Québec	7,16	5,02	3,43
Groupe d'âge	Moins de 20 ans	20,47	16,98	3,36
Catégorie de l'agent causal secondaire	Autres agents	39,38	35,19	3,23
Catégorie du genre d'accident	Contacts avec des objets	33,62	29,66	3,18
Bureau régional	Lanaudière	6,15	4,52	2,75
Bureau régional	Québec	18,68	16,01	2,64

PROFIL 7

Effectif: 1118 - Pourcentage: 7,2

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Masse salariale	15 000 000 \$ et plus	98,39	7,26	86,42
Unité de classification	Exploitation d'une cafétéria	55,99	9,92	41,12
Bureau régional	Montréal	29,61	16,26	11,58
Bureau régional	Montérégie	24,06	17,09	6,13
Type de lésion	Accident	99,91	97,93	6,05
Bureau régional	*Réponse manquante*	9,30	5,92	4,59
Bureau régional	Laval	7,25	4,38	4,43
Programme de réadaptation	Non	98,48	96,40	4,19
Bureau régional	Outaouais	5,90	3,81	3,48
Catégorie de siège	Tronc	32,20	28,05	3,14
Groupe d'âge	40-49 ans	22,99	19,34	3,11
Catégorie de l'agent causal secondaire	Personnes, plantes, animaux	41,59	37,46	2,92
Catégorie de l'agent causal	Machinerie	6,53	4,75	2,72
Catégorie de lésion	Maux de dos	24,69	21,43	2,68
Groupe d'âge	50-59 ans	12,52	10,31	2,42
Catégorie de siège	Tête	4,29	3,02	2,39
Sexe	Femmes	58,59	55,15	2,37

PROFIL 8

Effectif: 1089 - Pourcentage: 7,0

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Masse salariale	5 000 000 \$ à 15 000 000 \$	100,00	7,10	87,69
Unité de classification	Exploitation d'une cafétéria	33,98	9,92	22,78
Unité de classification	Restaurant avec livraison	26,26	17,44	7,52
Type de lésion	Accident	100,00	97,93	6,46
Bureau régional	Outaouais	7,25	3,81	5,49
Groupe d'âge	Moins de 20 ans	20,94	16,98	3,48
Programme de réadaptation	Non	98,16	96,40	3,41
Bureau régional	Québec	19,28	16,01	2,95
Catégorie de lésion	Maux de dos	24,98	21,43	2,88
Catégorie du genre d'accident	Exposition à des substances nocives	17,26	14,26	2,84

PROFIL 9

Effectif: 902 - Pourcentage: 5,8

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Catégorie de lésion	Lésions en ITE	84,37	6,37	64,92
Type de lésion	Maladie professionnelle	35,48	2,07	43,66
Catégorie du genre d'accident	Réactions du corps et efforts	72,62	27,25	29,29
Catégorie de l'agent causal	Personnes, plantes, animaux	59,87	27,42	21,04
Sexe	Femmes	73,06	55,15	11,37
Groupe d'âge	40-49 ans	32,82	19,34	9,86
Programme de réadaptation	Oui	10,64	3,60	9,66
Catégorie de l'agent causal secondaire	Contenants	16,74	8,14	8,67
Catégorie de l'agent causal secondaire	Outils, instruments, équipements	6,10	2,02	7,32
Catégorie de siège	Membres supérieurs	56,43	46,99	5,81
Masse salariale	Moins de 200 000 \$	32,71	25,39	5,04
Groupe d'âge	30-39 ans	24,28	18,66	4,29
Catégorie de siège	Tronc	33,70	28,05	3,80
Masse salariale	200 000 \$ à 1 000 000 \$	48,00	42,12	3,64
Bureau régional	Québec	20,40	16,01	3,56
Unité de classification	Restaurant sans livraison	47,45	42,46	3,08

PROFIL 10

Effectif: 539 - Pourcentage: 3,5

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon	Valeur-Test
Unité de classification	Exploitation d'une taverne, bar ou discothèque	100,00	3,53	67,49
Masse salariale	Moins de 200 000 \$	57,33	25,39	15,99
Catégorie du genre d'accident	Voies de faits et actes violents	16,70	2,56	14,54
Programme de réadaptation	Oui	10,76	3,60	7,41
Catégorie de siège	Tête	7,98	3,02	5,69
Groupe d'âge	30-39 ans	27,83	18,66	5,24
Catégorie de l'agent causal	Personnes, plantes, animaux	36,18	27,42	4,47
Catégorie de siège	Membres inférieurs	19,30	12,58	4,45
Catégorie du genre d'accident	*Réponse manquante*	12,06	7,00	4,24
Groupe d'âge	20-29 ans	41,19	32,79	4,11
Catégorie de l'agent causal	*Réponse manquante*	11,50	6,99	3,81
Catégorie de l'agent causal secondaire	*Réponse manquante*	11,13	6,92	3,58
Type de lésion	Accident	99,63	97,93	3,14
Bureau régional	Outaouais	6,49	3,81	2,96
Catégorie de siège	Sièges multiples	7,79	4,85	2,94

ANNEXE IV PROFILS D'ACCIDENT DU SECTEUR DE LA RESTAURATION TIRÉS DE L'ENQUÊTE ESS 98

PROFIL 1		Effectif: 25 - Pourcentage: 4,6	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Accident du travail	Oui	100,00	4,64
Lésions musculo-squelettiques	Oui	37,91	14,56
Cumul des problèmes de santé physique	4 problèmes de santé	45,89	11,06
Exposé à des contraintes physiques ³⁵	Exposé à trois	18,71	4,10
Taille de l'entreprise	51 a 100 employés	30,50	9,84
Période travaillée au cours 12 derniers mois	7 à 11 mois	45,59	17,10
Absence du travail pour douleur (durée)	3 semaines à 3 mois	16,14	2,27
Ralenti par collègues	Oui	51,62	21,82
Perception de sa santé	Bonne	57,05	28,53
Statut d'emploi des salariés	Permanent	99,83	83,51
Catégorie de revenu	Supérieur	27,41	8,02
Soutien social	Élevé	94,28	74,75
Détresse psychologique	Inconnu	17,07	2,59

PROFIL 2		Effectif: 12 - Pourcentage: 2,2	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Lésions musculo-squelettiques	Oui	56,13	14,56
Groupe d'âge	55 ans et plus	100,00	2,23
Cumul des problèmes de santé physique	4 problèmes de santé	52,79	11,06
Apparition de la douleur	Depuis 2 ans et plus	61,88	27,09
Ancienneté	De 10 à 19 ans	41,56	11,71
Période travaillée au cours 12 derniers mois	Travail continu	100,00	66,56
Travaille très vite	En désaccord	36,94	8,42

³⁵ Huit contraintes physiques.

PROFIL 3		Effectif: 64 - Pourcentage: 11,6	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Lésions musculo-squelettiques	Oui	27,09	14,56
Détresse psychologique	Élevée	100,00	23,41
Sexe	Femmes	78,37	56,25
Groupe d'âge	25-34 ans	64,40	29,72
Ancienneté	Moins d'un an	50,15	33,44
Détresse psychologique a nuit au travail/étude	Oui	25,68	10,76
Catégorie professionnelle	Bureau, commerce ou services	71,10	56,05
Bruit intense	Assez souvent & tout le temps	17,27	7,50
Statut d'emploi des salariés	Contrat durée indéterminée	26,11	11,71
Demandes contradictoires	Oui	53,24	32,55
Durée du problème de santé	Plus d'un problème de longue durée	48,27	30,40
Excès de travail	Oui	60,66	45,30
Cumul des problèmes de santé physique	4 problèmes de santé	22,61	11,06
Tension dans rapports avec le public	De temps en temps	42,14	28,62
Exposé à des contraintes OT	Exposé à trois	11,79	3,36
Perception de sa santé mentale	Inférieure	37,51	9,00
Soutien social	Faible	40,27	23,55
Travail répétitif	Jamais ou de temps en temps	80,37	67,04

PROFIL 4		Effectif: 105 - Pourcentage: 19,0	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Accident du travail	Non	100,00	95,26
Lésions musculo-squelettiques	Non	100,00	85,44
Sexe	Hommes	70,04	43,75
Cumul des problèmes de santé recodé	Aucun problème de santé	100,00	34,72
Durée du problème de santé	Aucun problème	100,00	34,72
Détresse psychologique	Bas-moyen	91,82	74,00
Groupe d'âge	15-24 ans	54,79	34,81
Groupe d'âge	25-34 ans	45,21	29,72
Tension des rapports avec le public	Jamais	14,88	5,14
Perception de sa santé mentale	Inconnu	11,98	5,21
Ancienneté	1 à 3 ans	44,74	31,34
Autonome-salarié	Salarié	91,06	83,16
Deuxième emploi	Non	96,51	90,95
Exposé à des solvants	Assez souvent & tout le temps	13,72	6,53

PROFIL 5		Effectif: 61 - Pourcentage: 11,0	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Lésions musculo-squelettiques	Non	95,70	85,44
Durée du problème de santé	Un problème de longue durée	100,00	21,93
Cumul des problèmes de santé	1 problème de santé	77,34	27,89
Groupe d'âge	15-24 ans	62,12	34,81
Cumul de contraintes (physique et OT)	1 à 2 contraintes	76,90	54,30
Sexe	Femmes	75,25	56,25
Statut d'activité au cours des 12 derniers mois	Étudiante	38,29	22,52
Période travaillée au cours 12 derniers mois	0 à 2 mois	13,70	4,99
Nombre d'heures travaillées (emploi principal)	1 à 27 heures	51,18	34,88
Autonomie décisionnelle au travail	Inconnue	47,09	30,80
Travail interrompu	Pas interrompu	67,32	49,87
Demande psychologique au travail	Inconnue	47,09	31,01
Temps insuffisant pour accomplir le travail	Temps suffisant	84,36	72,24

PROFIL 6		Effectif: 90 - Pourcentage: 16,1	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Accident du travail	Non	100,00	95,26
Groupe d'âge	35-44 ans	100,00	20,86
Ancienneté	10 à 19 ans	26,25	11,71
Nombre d'heures travaillées (emploi principal)	41 hres et plus	29,71	15,96
Type de profession	Mixte	24,26	14,18
Revenu personnel	De 20 000 \$ à 39 999 \$	24,75	14,70
Statut d'activité au cours des 12 derniers mois	En emploi	91,89	72,75
Rémunération au rendement	Jamais ou de temps en temps	91,17	82,27

PROFIL 7		Effectif: 63 - Pourcentage: 11,4	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Lésions musculo-squelettiques	Non	100,00	85,44
Durée du problème de santé	Problème de courte durée	100,00	12,95
Cumul des problèmes de santé recodé	Un problème de santé	96,39	27,89
Sexe	Hommes	64,56	43,75
Autonome-salarié	Autonome	20,23	9,67
Perception de sa santé mentale	Très bonne	76,33	59,92

PROFIL 8		Effectif: 63 - Pourcentage: 11,3	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Groupe d'âge	45-54 ans	100,00	12,38
Statut d'activité au cours des 12 derniers mois	En emploi	94,69	72,75
Détresse psychologique	Bas-moyen	92,68	74,00
Perception de sa santé mentale	Bonne	49,58	28,53
Période travaillée au cours 12 derniers mois	Travail continu	83,19	66,56
Tensions avec public	Souvent	51,74	35,71

PROFIL 9		Effectif: 71 - Pourcentage: 12,8	
Libellés des variables	Modalités caractéristiques	% de la modalité dans la classe	% de la modalité dans l'échantillon
Durée du problème de santé	Plus d'un problème de longue durée	100,00	30,40
Détresse psychologique	Bas-moyen	100,00	74,00
Groupe d'âge	25-34 ans	53,70	29,72
Statut d'activité au cours des 12 derniers mois	Étudié	41,18	22,52
Cumul de contraintes (physique et OT)	6 contraintes et plus	9,21	2,01
Cumul des problèmes de santé	2 problèmes de santé	52,67	17,85
Cumul des problèmes de santé	3 problèmes de santé	24,91	8,48
Cumul des problèmes de santé	4 problèmes de santé	21,95	11,06
Taille de l'entreprise	101 a 500 employés	16,02	5,98
Apparition de la douleur	3 à 6 mois	17,58	8,07
Type d'emploi occupé	Plus d'un employeur	23,01	11,84
Autonome-salarié	Salarié	92,78	83,16
Personnes seules ou monoparentales	Oui	40,32	26,36
Debout ou assis, au travail	Surtout assis	14,08	5,16
Pour les postures assises	Possibilité d'être debout à volonté	14,08	5,34
Travail interrompu	Pas interrompu	66,56	49,87
Soutien social	Élevé	92,61	74,75
Perception de sa santé mentale	Très bonne	86,36	69,97